



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

Essais De Grammaire.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)



ESSAIS

DE

GRAMMAIRE.



On veut que j'écrive sur nos quatre especes de mots déclina- bles, qui sont les *Noms*, l'*Article*, les *Pro- noms* & les *Participes*.

Un nouvel Ouvrage sur ces sortes de matieres, s'il ne contenoit rien de neuf dans le fond, ni dans la forme, seroit inutile. Plus inutile encore, si j'en allois exclure le nécessaire, sous prétexte qu'il a été dit mille & mille fois. Je dois donc me proposer d'y faire entrer tout ce qui m'aura paru digne d'attention; mais en moins de mots, & si je puis, avec plus d'ordre qu'on ne l'eût trouvé ailleurs.

CHAPITRE PREMIER.

Des Noms.

TROIS points à discuter. I. Ce que c'est que *Nom*. II. Les différentes especes de *Noms*. III. Quelle place les *Noms* occupent dans le discours.

I.

Un *nom* est le mot qui sert à désigner ou à qualifier une personne, une chose dans la langue qu'on est convenu de parler. Mais il s'agit d'une définition grammaticale. Pour me borner donc à notre langue, le nom est un mot susceptible de nombre & de genre; qui, s'il est substantif, peut régir ou être régi; & s'il est adjectif, doit toujours être régi par le substantif.

1. On appelle *nombre*, ce qui distingue un nom qui exprime unité, le *Roi*, d'avec lui-même exprimant pluralité, les *Rois*. Il y a donc deux nombres, le *singulier* & le *pluriel*, celui-ci ne différant de l'autre que par une espèce d'augment, qui consiste dans une lettre (1) caractéristique. Quelques noms, mais en très-petite quantité, manquent, les uns de singulier, & les autres de pluriel.

2. On appelle *genre*, ce qui distingue un nom d'avec un autre, conformément à la différence que la nature a mise entre les deux sexes. Ainsi, selon cette idée, nous avons deux genres en Grammaire: le *masculin*, comme quand nous disons, le *Soleil*; & le *féminin*, comme quand nous disons la *Lune*. Tout nom, quel qu'il soit, est de l'un des deux: car nous ne connoissons point le *neutre*, dont le grec & le latin font un troisième genre.

3. On appelle *substantif*, le nom qui par lui-même, & sans avoir besoin d'être accompagné

(1) Ou la lettre *s*, comme dans *noms*, pluriel de *nom*. Ou *x*, comme dans *loix*, pluriel de *loi*. Ou *z*, comme dans *bontez*, que d'autres, depuis quelque temps, écrivent *bontés*, pluriel de *bonté*.

d'un autre mot, signifie quelque être, ou réel, comme *le Soleil*, *la Terre*, ou réalisé en quelque sorte par l'idée que nous nous en faisons, comme *l'abondance*, *la blancheur*, *le grand*, *le médiocre*.

4. On appelle *adjectif*, le nom qui s'ajoute au substantif pour le qualifier, c'est-à-dire, pour marquer ce qu'il a de propre ou d'accidentel. Ainsi, le substantif nomme une chose, & l'adjectif la qualifie. *Une fleur jaune*, *un aimable Prince*, on voit que *jaune* & *aimable* sont des adjectifs.

5. *Régir*, c'est obliger un mot à occuper telle ou telle place dans le discours; &, si ce mot est (2) *déclinable*, c'est-à-dire, susceptible de plusieurs terminaisons, lui imposer la loi d'en prendre l'une & non l'autre dans l'endroit où il est placé.

Que, si quelques-unes de ces notions paroissent un peu obscures, j'y reviendrai; &, avant la fin de ce premier Chapitre, elles seront éclaircies.

I I.

Voilà d'abord les deux principales especes de noms, *substantifs* & *adjectifs*: mais elles se divisent chacune en plusieurs autres.

On divise les substantifs en noms *propres* & noms *communs*, autrement dits *appellatifs*. Noms propres, *Alexandre*, *César*, *Louis*, tous ceux qui signifient quelque individu. Noms

(2) Un mot est *déclinable*, lorsqu'il peut & doit varier sa terminaison. C'est ce qui n'arrive en notre langue, que lorsqu'un Nom passe du singulier au pluriel, ou du masculin au féminin. Gardons-nous donc bien de croire que la valeur de ce terme, *déclinaison*, soit en françois la même qu'en latin ou en grec.

communs, *homme, oiseau, arbre*, tous ceux qui conviennent généralement à chaque individu de la même espèce.

On met dans la classe des noms communs les termes *abstrait*, les *collectifs*, les *primitifs*, les *dérivés*, &c. Termes *abstrait*, *vérité, blancheur*, tous ceux qui désignent une qualité considérée toute seule, & détachée de son sujet. Termes *collectifs*, *royaume, forêt, armée*, tous ceux qui, n'étant qu'au singulier, désignent plusieurs personnes, plusieurs choses de même espèce. Termes *primitifs*, *soldat, arbre, cheval*, par rapport à *soldatesque, arbuste, chevalerie*, qui en dérivent.

J'avoue que ces différences peuvent intéresser la Logique & la Métaphysique; car la justesse du raisonnement pourroit quelquefois en dépendre. Mais tous nos substantifs, à quelque genre, à quelque espèce qu'ils appartiennent, sont regardés (3) du même œil par la Grammaire, qui n'y voit que des masculins ou des féminins, des singuliers ou des pluriels.

Passons à l'adjectif, qui ne peut jamais être mis tout seul & sans porter sur un substantif, parce qu'il n'offriroit lui seul qu'une idée vague & confuse, n'y ayant rien, faute d'un substantif, à quoi l'esprit pût attacher cette idée.

On retrouve dans l'adjectif ces mêmes différences que nous avons vues dans le substantif, comme d'être commun, *abstrait*, *collectif*, *distributif*, &c. Je ne mets pas dans une classe à part les adjectifs *verbaux*, puisqu'ils ne diffèrent des autres par nul endroit. J'avertis seulement qu'il ne faut pas les confondre avec les

(3) *La Grammaire ne considère dans les mots que les propriétés qui la regardent*, dit l'Abbé Régnier dans sa Grammaire, p. 191.

participes actifs, puisque ceux-ci (4) sont indéclinables.

Rien ne distingue plus essentiellement l'adjectif, que la propriété qu'il a d'être susceptible de plus ou de moins. Un homme est un homme, une fleur est une fleur : mais un tel homme est *plus savant* qu'un autre ; une telle fleur est *plus belle* qu'une autre. Plusieurs langues donnent à l'adjectif certaines inflexions, qui le rendent *comparatif* ou *superlatif* : mais dans la nôtre, nous n'avons de vrais comparatifs que *meilleure*, *pire* & *moindre*, si cependant on ne les regarde pas comme de simples adjectifs, qui ont, ainsi que tous autres, leur signification particulière. Pour les superlatifs, nous n'en avons que dans quelques titres d'honneur, *Illustriissime*, *Eminentissime*, *Sérénissime*, que nous devons à la politesse de l'Italie. Hors delà, tous nos degrés de comparaison se marquent (5) avec des particules qui précèdent les adjectifs, & qui

(4) Voyez dans les *Opuscules sur la langue*, p. 341, la décision de l'Académie, du 3 Juin 1679, confirmée 25 ans après dans ses *Observations sur Vaugelas*, où il est dit : *Il n'y a que les participes passifs, comme aimé, aimée qui aient un singulier & un pluriel. Les participes, comme aimant, sont indéclinables. Que si on oppose qu'on dit fort bien, des femmes jouissantes de leurs droits, des maisons appartenantes à un tel, on répond que ces mots, jouissants & appartenants, sont des adjectifs verbaux, & non pas des participes actifs.*

Pour les distinguer, il suffit de savoir que l'adjectif va très bien avec le verbe être : mais le participe, nullement. On dit très-bien : *Je suis prévenant, vous êtes ravissant, il est séduisant*. On ne dira pas : *Je suis lisant, vous êtes soupant, il est dormant*.

Ailleurs nous verrons si le nom de *Gérondif* ne conviendrait pas mieux à ce qu'on appelle participe actif.

(5) Dans le chapitre suivant, on verra quand l'addition de l'article fait du comparatif un superlatif. Voyez aussi les Remarques sur Racine, Rem LII.

font *plus*, *mieux* ou *moins* pour le comparatif, *très* ou *fort*, pour le superlatif.

Mais en quelle classe mettrons-nous les *noms de nombre*? Tantôt ils sont adjectifs, tantôt substantifs; comme tantôt ils servent à compter, tantôt ils peuvent être comptés eux-mêmes. Quand ils servent à compter, ce sont de purs adjectifs, & ils précèdent leurs substantifs: *une pistole, quatre écus, dix louis*. Quand ils peuvent être comptés, ce sont de vrais substantifs, précédés eux-mêmes par un autre nom de nombre, ou par un article: *un trois & un quatre de suite en chiffre arabe, font trente-quatre. Vous avez le six de cœur, le sept de pique, &c.*

Par rapport au genre, il n'y a, dans la classe des noms de nombre, qu'un dont la terminaison varie, selon qu'elle doit être masculine ou féminine: *un tableau, une bouteille*. Par rapport au nombre, il n'y a que *vingt & cent* qui, lorsqu'ils sont au pluriel, en reçoivent la lettre caractéristique: *quatre-vingts ans, deux cents hommes*. A cela près, tous les autres noms de nombre sont indéclinables, dans quelque sens qu'on les emploie, substantifs ou adjectifs: *trois, quatre, dix mille*.

I I I.

Voyons maintenant quelle place chaque nom doit occuper dans le discours; & là-dessus consultons la Logique, qui seule doit nous apprendre ce que c'est que parler.

Parler, c'est rendre ma pensée par des sons distincts & articulés, qu'on appelle des mots. Une pensée ainsi rendue, est ce que la Logique appelle une *proposition*. Or, nulle proposition ne sera intelligible, sans qu'on y em-

plote (6) l'équivalent de trois mots pour le moins : un mot qui signifie la personne ou l'objet dont je veux parler, & c'est ce que les Logiciens nomment *le sujet* de la préposition : un mot qui signifie ce que je pense de cet objet, & c'est ce qu'ils nomment *l'attribut* de la proposition : un mot enfin, qui lie ces deux idées, en affirmant que ce qui est *l'attribut* appartient à ce qui est le *sujet*, & c'est ce qui fait le verbe, dont il sera parlé ailleurs.

Par exemple, *Cicéron est éloquent*. Voilà trois mots, dont le premier désigne l'objet de ma pensée, & dont le dernier exprime la qualité que j'attribue à l'objet de ma pensée. Quant au premier, c'est, en termes de Logique, le *sujet* de ma proposition; & en termes de Grammaire, le *nominatif* (7) du verbe. Quant au dernier, c'est *l'attribut*, en termes de Logique, & le *régime* du verbe, en termes de Grammaire. Mais, pour lier ces deux idées, j'ai eu besoin d'un verbe, sans quoi ma phrase n'offroit pas un sens complet, qui affirme ou qui nie.

Un *nom*, pour le définir philosophiquement, est donc *un mot qui sert à exprimer, ou le sujet ou l'attribut d'une proposition, & souvent aussi des circonstances qui tiennent à l'un ou à l'autre*.

Mais comment distinguer en notre langue quand un nom est sujet ou attribut, nominatif ou régime? Je dis en notre langue, parce qu'elle n'a point les déclinaisons du Grec

(6) Deux mots, *je lis*, font une proposition complète, mais la Logique enseigne que ces deux mots en valent trois.

(7) Je suppose que *nominatif* est un terme connu; car il entre dans quelques phrases du langage commun: au lieu que bien des gens peuvent impunément ne savoir ce que c'est que *génitif, datif, &c.*

& du Latin, dont elle se passe aisément. Rien de plus naturel, rien de plus simple que l'arrangement de nos mots; & c'est à leur arrangement que leur valeur se connoît. On suit l'ordre des idées; c'est-à-dire, la parole peint les idées à mesure que l'esprit les conçoit. Or, il s'ensuit delà que le tissu de nos mots n'est nullement arbitraire. Tout mot, dans la phrase dont il fait partie, a sa place marquée; & c'est seulement par la place où il est, que nous jugeons de son emploi grammatical. Par exemple, dans ces deux phrases, *le fils aime le pere*, *le pere aime le fils*, ce sont les mêmes mots, mais qui, différemment arrangés, présentent un sens tout différent. Il est donc d'une nécessité absolue que nous sachions démêler quel est, dans le tissu d'un discours, l'emploi grammatical de chaque mot. Quant à présent, il ne s'agit que des noms. Je commence par les substantifs, qui ne sont guere placés que decinq manieres essentiellement différentes.

I. Ou ils marchent à la tête d'une phrase, & d'abord après leur article & leur adjectif, s'ils en ont un, *l'éloquent Cicéron plaira toujours*; & alors leur fonction est de représenter ce qu'en Logique on nomme le sujet de la proposition, ou en Grammaire le nominatif du verbe.

Quelquefois cependant ils ne viennent qu'après le verbe; mais ce n'est que sous l'une des conditions suivantes. La premiere, que le verbe aura pour régime un pronom qui le précède: *la nouvelle qu'apporta le courier*. Ici *le courier* est nominatif; & *que*, pronom, est le régime. La seconde, que le verbe n'aura nul régime: *aussi-tôt entrerent le Roi, la Reine*, &c. La troisieme, que le verbe formera

une parenthese : *Pompée*, dit Plutarque, *s'avance*, &c. La quatrième, que la phrase sera interrogative : *Que peuvent les richesses pour*, &c. La cinquième & dernière, que la phrase exprimera un souhait : *Puissent vos années égaler celles de Nestor* !

2. Ou le substantif marche après un verbe qui est précédé d'un autre substantif, *Cicéron inspire la vertu*; & la fonction de ce dernier substantif, *la vertu*, est d'exprimer ce qu'en Logique on appelle l'attribut de la proposition, ou plutôt le complément de l'attribut. Pour m'exprimer grammaticalement, l'un est le nominatif du verbe, & l'autre son régime.

3. Ou le substantif ne paroît qu'à la suite d'une particule, *Cicéron inspire la vertu à ses lecteurs*; & dans la place où est ce substantif *lecteurs*, j'appellerai substantif *particulé*, pour m'épargner une circonlocution. J'aurai souvent besoin, j'en avertis, d'employer ce terme nouveau *particulé*, mais toujours dans le même sens, & par la même raison. Voudra-t-on bien me le permettre, d'autant plus que je renonce à une infinité d'autres termes, dont jusqu'ici nos Grammairiens avoient cru ne pouvoir se passer ?

4. Ou le substantif est employé dans une apostrophe, & par conséquent sans article. Alors, il est toujours isolé, & pourvu qu'on ne coupe point (8) des mots inséparables, il se place où l'on veut. On dira également : *Seigneur ! exaucez ma priere. Exaucez, Seigneur ! ma priere. Exaucez ma priere, Seigneur !*

(8) Cette phrase est citée dans l'Encyclopédie, tome I, page 731, au bas de la seconde colonne, pour montrer que *point*, négation, peut ne tomber que sur le verbe, sans influer sur le régime. Il y en aura une preuve des plus fortes dans mes Remarques sur Racine, Rem. XLIII.

5. Ou le substantif n'est pas accompagné ni de verbe, ni de préposition. *Toutes charges payées, cette Abbaye vaut tant.* On appelle ces sortes de phrases, *toutes charges payées*, des phrases *absolues*, parce qu'elles paroissent ne dépendre de rien. On pourroit aussi les appeller *elliptiques*, parce que le verbe, dont nécessairement elles dépendent, est sousentendu.

A l'égard de l'*adjectif*, c'est assez de savoir que son unique destination étant de qualifier le substantif, il doit toujours ou le précéder ou le suivre immédiatement. Le choix, pour l'ordinaire, est au gré de l'Ecrivain. Il y a cependant des cas où la place de l'adjectif est fixée par l'usage: mais ils sont rares. Vaugelas (9) ne trouvant point ici de règle à établir, se contente d'avertir qu'il n'y a pas un plus grand secret que de consulter l'oreille. Tenons-nous-en-là.

Que, si les Poètes & les Orateurs se permettent certaines transpositions, qui contribuent infiniment à l'élégance, à l'énergie, à l'harmonie du discours, ce sont des figures, ce sont d'heureuses licences, & je dois ici me borner à ce qu'il y a de conforme aux loix générales que le génie de notre langue nous prescrit.

(9) Rem. CLXXXVI.

C H A P I T R E S E C O N D.

De l'Article.

PUISQUE l'article sert uniquement à modifier les noms, il m'a paru d'une indispensable nécessité que l'on se fût mis au fait de ce qui concerne

concerne les noms, avant que d'étudier ce qui regarde l'article.

Qu'est-ce donc que l'article ? Quand faut-il, ou l'employer ou l'omettre ?

I.

Qu'est-ce que l'article ? Je le définis, un adjectif qui précède les noms communs, pour annoncer qu'ils doivent être pris, non dans un sens vague, mais dans un sens déterminé.

Avant que de mettre ceci dans un plus grand jour, il faut savoir quel est le mot nommé article. C'est *le*, pour le singulier masculin ; *la*, pour le singulier féminin ; *les*, pour les pluriels des deux genres.

Voilà, quant au matériel, le mot nommé article, & le seul qui soit article. Mais, comme il est souvent précédé d'une particule, à laquelle il s'incorpore, distinguons article simple, & article particulé.

Il n'y a que ces deux particules, *à*, & *de*, auxquelles il s'incorpore, & cela par une contraction qui se fait au singulier, mais au masculin seulement, avant les noms qui commencent par une consonne. On dit *au*, pour *à le* ; & *du*, pour *de le*. Je vais *au* jardin. Je sors *du* jardin.

Au singulier, tant masculin que féminin, si le nom commence par une voyelle, il n'y a plus de contraction, mais l'article s'élide, *l'amour*, *de l'amour*, *l'amitié*, *de l'amitié*.

Au pluriel, soit masculin, soit féminin, & quoique le nom commence par une voyelle, la contraction a toujours lieu. On dit toujours *aux*, pour *à les* & *des*, pour *de les*. Parler *aux* hommes, cultiver *des* fleurs.

Tome II.

Il n'y a qu'un seul mot qui empêche que cette contraction ne se fasse. C'est l'adjectif *tout*, parce qu'il se place toujours entre la particule & l'article. Quoiqu'on dise *au monde*, & *du monde*, on doit dire, *à tout le monde*, & *de tout le monde*. *Aux hommes*, à tous les hommes.

Présentement reprenons notre définition, parce que tout ce qu'il y a de vrai & de solide à dire sur l'article, doit partir de la définition même, ou peut-être de quelque différence que nous supposerions entre l'article *simple* & l'article *particulé*.

J'ai dit, en premier lieu, que l'article est un adjectif : & , si je n'avois pas craint d'entasser trop de choses à la fois, j'aurois volontiers ajouté que cet adjectif est tiré de la classe (1) des *pronoms*. Quand il précède un substantif, on le nomme *article* : *la piece nouvelle se joue demain* ; & , quand il précède ou suit un verbe, *je la verrai*, *voyez-la*, on l'appelle *pronom*.

Mais, d'ailleurs, n'est-ce pas une chose qui convient à la plupart des *pronoms adjectifs*, d'être mis avant le nom, à l'exclusion de l'article, & avec la même propriété, comme quand je dis, *ce papier*, *cette plume*, &c. *mon frere*, *votre sœur*, &c. Ainsi l'article est un pronom tel que bien d'autres, mais auquel on a donné par excellence le nom d'*article*, parce qu'il est d'un plus fréquent usage qu'aucun des autres.

J'ai dit, en second lieu, qu'il doit précéder

(1) Apollonius, p. 15. *Articuli, juncti nominibus, vim & potestatem suam exerunt : non juncti, transeunt in pronomina.* Je cite la traduction de François Portus, édition de Francfort, 1590.

Priscien, livre XI. *S. Stoici articulum & pronomem unam partem orationis accipiebant.*

le nom : & il le précède immédiatement , à moins que ce nom , étant substantif , ne soit lui-même précédé par un adjectif qu'il régit : *la belle saison , les beaux vers !* Alors l'article cede à l'adjectif le voisinage du substantif , & il marche avant tous les deux. Hors delà , il n'y a que l'adjectif *tout* , qui , comme nous l'avons déjà remarqué , précède toujours l'article *simple* , & divise le *particulé*.

J'ai dit , en dernier lieu , que la propriété de l'article , c'est d'annoncer qu'à des noms *communs* , ou employés comme tels , on a voulu attacher un sens précis. Car un nom , à le prendre tout seul , ne renferme que la simple idée de la chose à la signification de laquelle il est destiné. Mais cette idée pouvant être vague ou déterminée , générale ou restreinte , c'est à moi à désigner quelle étendue je donne à cette idée. Or , c'est ce que je ne puis faire que par un article , ou par quelque chose d'équivalent. *Pain* , ne présente que l'idée de ce qu'on appelle pain. Mais en disant , *j'aime le pain* , ou *donnez-moi du pain* , ou *donnez-moi un pain* , je fais concevoir pour quelle idée précise je veux qu'on reçoive ce mot *pain*.

I I.

Quand faut-il employer l'article ? Toutes les fois qu'il faut annoncer que des noms *communs* doivent être pris dans un sens déterminé. Or la qualité de ces noms-là n'est limitée , ni ne peut l'être , puisque l'article substantifie & modifie des mots de toute espece , conformément à des regles , ou à des usages qui , comme nous l'allons voir , ne varient pas.

I. *Noms propres*. Quoiqu'ils n'appartiennent

qu'à des individus, & que par conséquent leur acception n'ait pas besoin d'être autrement déterminée, cependant ils demandent l'article quand on les accompagne d'un adjectif. Mais il y a cette différence à remarquer, que, si l'adjectif précède le nom propre, il énonce une qualité qui pourroit être commune à plusieurs; au lieu que, s'il ne vient qu'après, il exprime une qualité distinctive. Quand je dirai, *Cicéron soupa chez le riche Luculle*, je donne seulement à Luculle la qualité de riche. Mais si je disois *chez Luculle le riche*, ce seroit pour le distinguer des autres Luculles. Voilà de ces petites différences qui ne peuvent être imaginées ni réduites en principes, que par un peuple ami de la précision & de la clarté dans son langage.

Quelquefois aussi l'article fait que le nom propre change de nature, comme quand nous disons que Moliere est le *Térence moderne*; que l'*Alexandre* de Racine est trop doucereux, &c. On donne même des pluriels à ces sortes de noms, *les Térences, les Alexandres*, &c. Telle est ici la force de l'article, qu'il met ces noms au rang de ceux qu'on appelle *communs*, c'est-à-dire, dont l'idée est communicable à plusieurs individus.

Au contraire, l'article fait (2) que le nom commun, & même l'épithete, deviennent noms propres. Quand nos Prédicateurs disent, *l'Apôtre*, c'est Saint Paul; *le Sage*, c'est Salomon. Personne n'ignore que les Grecs, pour désigner Homere, disoient *le Poëte*; & nous apprenons d'Henri Etienne (3) qu'anciennement

(2) Apollonius, p. 44. *Facit ut epithetum habeat eandem proprietatem, quam habet nomen proprium.*

(3) Traité de la conformité du langage François avec le Grec, p. 78.

on a dit, *le Poëte François*, pour désigner Marrot: lequel titre, ajoute-t-il, eut depuis tant de compétiteurs, qu'on n'a su à qui le donner sans faire tort aux autres.

Que, si l'article se trouve dans une infinité de noms propres, soit noms de villes ou de villages, *le Catelet, la Fleche, la Rochelle*; soit noms de famille, *le Tellier, le Noir, la Fontaine*, il est aisé de voir qu'originaiement ce furent des noms appellatifs, ou dans la suite l'article ne s'est conservé que comme une syllabe inhérente, qui n'a plus de propriété, & qui demeure indéclinable, sans égards au sexe des personnes ainsi nommées.

On se permet quelquefois de mettre l'article à des noms propres, & sur-tout en parlant de certaines femmes extrêmement connues, soit en bien, soit en mal. Ainsi l'on dira, *la Chammeulé*, fameuse actrice; *la Brinvilliers*, célèbre empoisonneuse. Mais n'oublions pas que ces manieres de parler ne sortent point de la conversation, ou du moins n'entrent que dans un style qui, comme l'a sagement observé M. l'Abbé Regnier, marque de la familiarité ou du mépris.

Quoique les quatre parties du monde, quelques astres, les royaumes, les provinces, les rivières, les montagnes, aient leur nom particulier, dont l'acception semble déterminée par elle-même, nous ne laissons pas d'y ajouter souvent l'article, mais sans règle, sans uniformité. On dit avec l'article, *les Rois du Japon, l'or du Pérou, la porcelaine de la Chine*: mais on dit sans article, *les Rois de France, l'argent d'Allemagne, la porcelaine de Saxe*. Je renvoie pour un plus grand détail à la Grammaire de M. l'Abbé Regnier, & je conclus avec

lui qu'en ce qui regarde ces sortes de noms propres, tout n'étant guere fondé que sur le bon plaisir de l'usage, on l'apprendra dans le commerce du monde, & dans les ouvrages bien écrits.

2. *Adjectifs.* J'ai déjà dit que l'article avoit la vertu de convertir en substantifs les mots d'une autre espece. Ainsi la plupart des adjectifs vont être substantifiés par l'addition de l'article. On dira, *le vrai, le beau, le sublime, le nouveau, le fâcheux, l'attaché, le recherché, &c.* Tous ces mots, de simples adjectifs qu'il étoient, passent à la qualité de substantifs, & ils en acquièrent toutes les propriétés, qui sont de pouvoir être mis sans adjectif, *rien n'est beau que le vrai* : de pouvoir être accompagnés d'un adjectif qu'ils régissent, *le vrai seul* : de pouvoir être ce que la Logique nomme le sujet de la proposition: *le vrai seul est aimable.*

Hors delà, jamais l'article ne précède un adjectif détaché de son substantif, si ce n'est dans les phrases où il y a ellipse. *J'aime la bonne compagnie; mais je hais, ou je crains la mauvaise. Si ce sont deux sœurs que la langue Italienne & l'Espagnole, celle-ci est la prude, & l'autre la coquette.* Ici l'article n'est pas seulement démonstratif, mais de plus il est corrélatif.

Telle est aussi la vertu de l'article, que comme en s'unissant à l'adjectif, il le substantifie; de même, en se détachant du substantif, nom commun, il le réduit à n'être qu'adjectif. *Rarement les philosophes sont poètes, & plus rarement les poètes sont philosophes.* Un même mot, *philosophe*, est substantif dans la première proposition, & adjectif dans la seconde. Un même mot, *poètes*, est adjectif dans la première

re proposition , & substantif dans la seconde. Ainsi l'acception du nom *commun* est déterminée par l'addition ou la suppression de l'article.

Pour former nos superlatifs , il suffit que le comparatif (4) soit précédé de l'article , mais toujours précédé immédiatement. Car si nous disons , *les plus savants hommes* , alors l'article sert en même-temps , & au substantif , & au superlatif ; mais en mettant le superlatif après le substantif , il faut répéter l'article , & dire , *les hommes les plus savants*.

Je viens d'avancer que l'article se répète quand le superlatif ne se montre qu'après le substantif : & maintenant j'ajoute que c'est toujours l'article *simple* , lors même que son substantif a reçu l'article *particulé*. Un ou deux exemples me feront entendre. *C'est la coutume des peuples les plus barbares. J'ai obéi au commandement le plus juste.* Pourquoi d'abord , *des* , & *au* , mais ensuite , *les* , & *le* ? Parce que le superlatif demande la répétition & la proximité de l'article , sans lequel il ne seroit pas superlatif , mais n'a nul besoin de la particule incorporée dans l'article du substantif.

On voit également cette particule incorporée dans l'article du substantif , quand nous dirons , *voilà de l'eau , donnez-moi du vin.* Mais l'article disparaîtra quand nous ferons précéder un adjectif : *voilà de bonne eau , donnez-moi de bon vin.* Et l'article reparoîtra , quand l'adjectif ne sera mis qu'après le substantif , *voilà de l'eau claire , donnez-moi du vin pur.*

3. *Verbes.* On lit dans la Grammaire de M. l'Abbé Régnier , que l'usage de l'article devant l'infinitif des verbes est presque renfer-

(4) Voyez ci-dessus.

mé dans certaines façons de parler , le boire & le manger , le dîner , le souper , le lever & le coucher du soleil , être au lever du Roi , au petit coucher du Roi , quand ce vint au fait & au prendre , au partir delà , au pis aller , avoir le rire agréable. Mais quoi , y auroit-il grand mal à étendre un peu cette liberté de créer (5) des substantifs dans ce goût - là , puisqu'elle peut occasionner des expressions neuves & heureuses ? Témoin la réponse de l'Angeli , ce fou de la vieille Cour , immortalisé par Despréaux. Un jour le Roi lui ayant demandé pourquoi on ne le voyoit jamais au sermon : Sire , dit-il , c'est que je n'entends pas le raisonner , & je n'aime pas le brailler.

4. *Particules.* J'y renferme tous nos petits mots indéclinables , qui , précédés de l'article , s'emploient substantivement. Adverbes , le pourquoi , le comment , &c. Prépositions , le pour , le contre , &c. Conjonctions , les si , les mais , les car , les &c.

Voilà , à peu-près , ce qu'il y avoit à dire pour faire connoître quels noms reçoivent l'article. Mais examinons tout de nouveau , & plus particulièrement , quel effet il produit sur ces noms. Or , l'effet qu'il produit consiste , ainsi que j'ai dit , en ce qu'il détermine leur acception , qui , sans l'article , demeureroit vague & incertaine.

Je puis , quand j'emploie un nom commun , donner plus ou moins d'étendue à l'idée qu'il présente. Je puis d'abord l'aïsser à cette idée toute l'étendue qu'elle peut avoir. Je puis , en second lieu , la restreindre ou à plusieurs , ou à un seul des individus que cette idée géné-

(5) Apollonius , p. 36. *Illud in genere constitutum est , quemlibet infinitum esse nomen verbi.*

rale comprend. Je puis, enfin, ne vouloir donner à entendre qu'une portion indéterminée, ou de toute une espece, ou de quelque individu. Voyons comment notre article nous sert à marquer ces trois différentes acceptions d'un même mot.

Premièrement, si je veux l'aïsser à un nom commun toute l'étendue de l'acception qu'il peut avoir, je me sers pour cela de l'article *simple*. Par exemple, dans ces phrases, *l'homme est mortel, la Poésie est attrayante, les villes, pendant l'hiver, sont préférables à la campagne*, je présente l'idée d'homme, de Poésie, de ville, de campagne, sans restriction, & dans toute l'universalité qui peut lui convenir.

Mais, en second lieu, si je veux au contraire borner mon idée, & ne l'appliquer qu'à certains individus, ou qu'à un seul, comment faire? Pour cela j'ai besoin, non-seulement de l'article *simple*, mais encore d'une restriction tacite ou exprimée. Restriction tacite, & qui naît des circonstances où je parle: comme quand je dis à Paris, *le Roi*, on voit assez que j'entends le Roi de France; & lorsqu'étant à table je dirai, *avancez la saliere*, on voit assez de quelle saliere il s'agit. Restriction exprimée, ou par un adjectif, *les hommes vertueux moderent leurs passions*: ou par un pronom suivi d'un verbe, *les hommes qui aiment l'étude, sont avares de leur temps*.

On demandera sans doute à quoi sert ici l'article, puisque c'est par l'adjectif, ou par le pronom suivi d'un verbe, & non par l'article, que l'acception du nom commun est déterminée? Réponse. C'est l'article seul, qui fonde ici le droit que j'ai d'y faire entrer cet adjectif, ou

ce pronom , lesquels ne pourroient (6) se mettre après un nom , si l'article ne l'avoit précédé.

Je puis , enfin , vouloir tellement restreindre mon idée , qu'on l'applique seulement à une portion indéterminée , ou de l'espece , ou de quelque individu. Alors il faut que j'emploie l'article *particulé* , qui est *du* pour le singulier , & *des* pour le pluriel. *Il y a des voyageurs qui assurent , &c. J'ai du pain , de l'argent , &c.* Mais ces mêmes phrases , si d'affirmatives elles devenoient négatives , perdroient l'article : *Il n'y a point de voyageurs , qui , &c. Je n'ai point de pain , &c.* Il n'y resteroit que la simple particule , & ce qu'elle opere d'elle-même. Voyons donc en quel cas , & pour quoi l'article cesse d'avoir lieu.

I I I.

Quand faut-il omettre l'article ? Premièrement , lorsque des noms *propres* s'emploient précisément comme tels. Car , puisqu'ils ne signifient que des individus , ils n'ont pas besoin qu'on détermine leur acception. Aussi ne leur donne-t-on point (7) d'article *Rome Alexandre , Virgile*. Et delà vient qu'on n'en donne point non plus à des noms *communs* , lorsqu'ils font l'objet (8) d'une apostrophe. Quelque maté-

(6) Apollonius , p. 22. *Nomina per se nullam relationem habent , nisi assumant articulum.* C'est la fameuse regle de Vaugelas , dont j'ai tant parlé dans mes Remarques sur Racine , Rem. XXII & suivantes.

(7) Si ce n'est à quelques noms Italiens , *le Dante , l'Arioste , le Tasse , &c.*

(8) *Déployez toutes vos rages.*

Princes , Vents , Peuples , Frimats.

DESRRÉAUX , Ode sur la prise de Namur.

riel, & quelque insensible que puisse être cet objet, c'est le personnifier que de lui adresser la parole. Tout nom, de *commun* qu'il étoit, devient alors un nom particulier, & déterminé par la position où il est, à ce qu'on veut qu'il signifie dans ce moment.

Ajouterai-je que, si l'article entre quelquefois dans l'apostrophe; comme quand on dira, *la belle enfant, répondez: l'homme aux rubans verts, en-tenez vous?* Ce n'est que dans des phrases très-familieres, où il est clair que *vous est* sous-entendu.

Reste à examiner ce qui regarde les noms *communs*, quelque place qu'ils occupent ailleurs que dans une apostrophe. Par le détail où il est nécessaire que j'entre, on verra quand ils demandent la suppression de l'article.

1. *Quand ils sont employés, comme adjectifs.* J'en ai déjà cité un exemple: *Rarement les philosophes sont poètes.* Mais la traduction de ces paroles qui se lisent dans l'Évangile, *si Filius Dei es*, fournit un exemple plus palpable & plus connu. On les peut rendre ainsi, *Etes-vous Fils de Dieu?* ou ainsi: *Etes-vous le Fils de Dieu?* Or ce sont deux propositions essentiellement distinctes, puique le mot, *Fils*, en tant que précédé de l'article, est, dans la seconde, un substantif individualisé; au lieu que dans la première, où il n'a point d'article, il n'est qu'un adjectif, qui marque simplement une qualité, & par conséquent quelque chose de communicable.

2. *Quand le nom commun est précédé d'un nom de nombre.* Par exemple, *un ami, deux amis, cent pistoles.* Mais cela n'est vrai que dans le cas où ces termes sont employés précisément pour calculer. Ont-ils déjà servi au calcul? Y

a-t-il quelque raison de les répéter, ou quelque relation sous-entendue ? Alors il faut l'article. *Les deux amis que j'attendois. Les cent pistoles n'arrivent pas.*

Puisque nous en sommes aux noms de nombre, je devrois avertir que plusieurs de nos Grammairiens nous donnent mal-à-propos Un pour article. Je ne m'explique pas encore, mais j'y reviendrai dans un moment.

3. Quand le nom commun est précédé d'un adjectif qui soit pronom, ou de la même classe. Tels sont ceux qui par eux-mêmes individualisent le nom commun, *ce, mon, notre, ton, votre, son, leur* : ceux qui le restreignent plus ou moins, *quelque, chaque, certain, plusieurs*, ceux qui nient sans restriction, *aucun, nul* : ou enfin, *tout*, qui produit l'effet contraire.

4. Quand le nom, mis après le verbe, ne fait qu'un avec le verbe, dont il restreint l'acception. Rien de si fréquent. *Avoir peur, avoir pitié, avoir patience, avoir bec & ongles, faire peur, faire pitié, faire amitié, faire justice, &c.* Même règle à observer si le nom tient au verbe par une particule, *regarder en pitié, donner en spectacle, songer à malice, agir de tête, trembler de froid, &c.* Remarquons qu'en toutes ces phrases, & mille autres semblables, le nom demeure indéterminé.

5. Quand l'énumération finit par un mot qui affirme ou qui nie sans restriction. Tour oratoire des plus communs. *Parents, étrangers, amis, ennemis, tous l'ont pleuré. Prieres, bienfaits, offres, menaces, larmes d'un pere & d'une mere, rien ne l'a ébranlé.*

Tous autres cas où l'on supprime l'article, rentreront dans quelqu'un de ceux que je viens d'exposer ici : & il est temps que j'en revienne,

comme je l'ai promis , à l'examen de cette opinion , qui nous donne *Un* pour article. Ou plutôt , il est inutile de l'examiner , puisqu'elle porte uniquement sur ce préjugé , que la langue François , à l'exemple de la Latine , connoît des *genitifs* , *datifs* , &c. Préjugé , dont il me semble qu'on est assez revenu aujourd'hui , pour qu'il ne soit plus nécessaire de le combattre. *Un* ne fut jamais (9) confondu avec *le*. J'admire M. l'Abbé Regnier , qui , convaincu de cette vérité , & après l'avoir solidement prouvée , ne laisse pas de se prêter au systéme de ceux qui déclinent en François comme en Latin , & qui là-dessus ont forgé leur prétendu article *indéfini*. Quelle chimere ! tenons pour certain qu'il n'y a d'article que *le* , *la* , *les* qui subsiste dans *au* & *des* , où ils sont incorporés à l'une de ces deux préposition , *à* & *de* , lesquelles prépositions y conservent leur valeur propre , ainsi que l'article y conserve la sienne.

Autre erreur de s'imaginer que l'article ait été institué , comme plusieurs de nos modernes continuent à l'écrire , pour marquer les genres (1) & les nombres des mots qu'ils préce-

(9) Cette particule ¶ *un* s'appelle improprement article. . . . Tant s'en faut qu'elle soit article , que même elle lui est opposée.

Voilà un galant. Voilà le galant. On pourra dire , *voilà un galant* de celui qu'on n'aura jamais vu auparavant , & même dont on n'aura point oui parler ; mais *voilà le galant* ne se dira que de celui dont on aura tenu quelques propos auparavant. H. Estienne , *Conformité* , &c. p. 76.

[1] Apollonius , p. 28. *Nonnulli lapsi sunt non leviter , cum existimarent articulos adjungi nominibus ut genera distinguant.*

¶ Particule signifie ici petit mot.

dent. Mais ne sont ce pas ces mots qui , comme substantifs , décident le genre & le nombre de l'article ?

Un rien à remarquer , parce qu'il fait voir combien les Savants avoient médité sur l'article , c'est qu'il ne se met jamais qu'avant des noms dont la signification soit déjà connue de la personne à qui l'on parle. Apprend-on l'alphabet (2) à un enfant ? On lui dit , *voilà A , voilà B , &c.* Quand il connoîtra ses lettres , on lui dira , s'il se trompe , *vous prenez l'A pour le B , &c.* Ainsi , le premier qui apporta le café en France , dit , sans doute , *les Arabes ont une espece de feve , qu'ils appellent café : mais ensuite , le café a telle vertu , le café se prépare ainsi , &c.*

Je dois cette dernière observation , & la plupart des précédentes , à un Grammairien du second siècle , *Apollonius* d'Alexandrie. Puisque l'article nous vient des Grecs , à qui devons-nous recourir qu'aux Grecs eux-mêmes , pour en connoître les propriétés ?

Au reste , n'oublions pas que l'article , pris séparément , ne signifie rien. Une jolie (3) comparaison , tirée du même Auteur , servira de preuve. Il y a , dit-il , cette différence entre la consonne & la voyelle , que celle-ci , sans aucun secours étranger , fait entendre un son distinct : au lieu que la consonne a besoin de l'autre , pour pouvoir être articulée. A la voyelle il faut , ajoute-t-il , comparer le Nom , le Verbe , l'Adverbe , & le Participe , qui , par eux-mêmes , offrent à l'esprit une idée précise ; mais à la

(2) Apollonius , p. 34 , emploie ce même exemple. Page 30 , il dit : *Articulus adjunctus reperit memoriam rerum jam cognitarum.*

(3) Apollonius , p. 14 & 15.

consonne il faut comparer l'article, la conjonction & la préposition, tous mots qui, pour être significatifs, doivent être accompagnés d'autres mots.

C H A P I T R E T R O I S I E M E.

Des Pronoms.

ON appelle *Pronom*, un mot qui se met à la place d'un *Nom*, pour signifier l'équivalent. Peut-être la définition ne convient-elle pas *omni & soli*: mais nous ne sommes pas ici sur les bancs de l'Ecole. Quoi qu'il en soit, les Pronoms eux-mêmes sont de vrais noms: les uns, purs *substantifs*; les autres, purs *adjectifs*; & d'autres enfin, tantôt *substantifs*, tantôt *adjectifs*. Je suivrai cette division qui me paroît la plus grammaticale & la plus commode pour bien démêler ce que les Pronoms de chaque espèce ont de particulier.

I.

On distingue en Grammaire trois personnes, dont la première est celle qui parle; la seconde, celle à qui l'on parle; la troisième, celle dont on parle. Et comme il seroit ennuyeux d'avoir sans cesse à répéter le nom de la personne dont il s'agit, c'est pour abréger le discours, sans nuire à la clarté, qu'on use de certains Pronoms, qui, parce qu'ils suppléent au nom des personnes, sont appelés *personnels*.

Tous ces Pronoms personnels sont de vrais substantifs, ni plus ni moins que les noms mêmes à la place desquels ils sont mis.

Pour la première personne, au singulier, on en a trois, *je*, *moi* & *me*, qui présentent absolument la même idée, mais qu'on ne sauroit mettre l'un pour l'autre. Ce qui décide du choix, c'est la place que le Pronom doit occuper dans le discours.

Il faut *je*, s'il est régissant, & à la tête d'une phrase, ou principale ou incidente: *Je crois que je partirai demain*. Mais il ne se met qu'après le Verbe, soit dans une interrogation, *chanterai-je? chanté-je?* soit dans une exclamation, *où suis-je!* soit dans une parenthèse, *croyez-moi, vous dis-je*: soit enfin quand le Verbe est précédé d'*aussi*, *encore*, *peut-être*, *à peine*, & autres semblables, qui servent à marquer une conséquence de ce qui vient d'être dit. *Vous me flattez, aussi ne vous crois-je pas. Encore devrois-je, &c. Peut-être devrois-je, &c. À peine fus-je arrivé, &c.*

Il faut *moi*, premièrement, lorsqu'on le joint à *je* ou à *me*, par une espèce d'apposition: *moi, je vous tromperois? me soupçonner, moi votre ami?* En second lieu, toutes les fois qu'il suit le Verbe: *c'est moi, sauvez-moi*, Troisièmement, lorsqu'il tient par une conjonction à un autre nom: *Paul & moi, lui ou moi*. Enfin, lorsqu'il est précédé d'une particule exprimée: *siez-vous à moi, ou, sous entendue, parlez-moi*.

Il faut *me*, quand il est régi par le verbe, & il doit le précéder: *je vous prie de me suivre, ne me trompez pas*. Ce qui est si vrai, qu'en faisant deux phrases de suite, comme celle-ci, *écoutez-moi, & me croyez*; on dit *moi* dans la première, parce qu'il vient après le verbe; & *me* dans la seconde, parce qu'il va devant, Il n'y a qu'un cas où *me* doive être

mis après le verbe , mais seulement après le verbe employé dans une apostrophe ; & c'est quand il est suivi de la particule *en* , prise dans un sens pronominal : *parlez-m'en*. Encore cela n'est-il vrai que dans les propositions affirmatives ; car , dans les négatives , le pronom va toujours avant le verbe : *ne m'en parlez pas*.

Au reste , il n'en est pas tout-à-fait de même de la particule *y*. Car quoiqu'*en* se puisse mettre après le verbe , *parlez-m'en* , on ne dira pas , *menez-m'y* , comme on dit très-bien , *vous m'y menerez*. Pourquoi *m'y* après le verbe n'est-il pas d'usage ? Parce que cette désinence déplaît à l'oreille ; c'est se tourmenter à crédit que d'en chercher une autre raison.

Quant au pluriel , on dit toujours *nous* ; & il ne diffère en rien des autres substantifs , par rapport à la place qu'il doit occuper dans le discours , si ce n'est qu'étant régi par le verbe , il le précède : *nous nous flattons souvent*.

Pour la seconde personne , nous avons *tu* , *toi* , *te* , au singulier , & *vous* , au pluriel , dont la syntaxe est absolument la même que celle du pronom qui désigne la première personne. Remarquons seulement que *vous* , quoique pluriel , souvent ne s'adresse qu'à une seule personne , & alors n'a que la valeur d'un singulier.

A l'égard du genre , quoique ni *je* , ni *vous* , n'en marquent pas plus l'un que l'autre par eux-mêmes , ils ne laissent pas d'en régir l'un des deux , selon que c'est un homme ou une femme qui dit *je* , ou à qui l'on dit *vous*.

Pour la troisième personne , le masculin demande , *il* , *lui* ou *le* , au singulier ; *ils* , *eux* , *les* , ou *leur* ; au pluriel : & le féminin deman-

de , *elle* , *la* , ou *lui* , au singulier ; *elles* , *les* , ou *leur* , au pluriel. Il s'agit de *leur* , indéclinable , qu'il ne faut pas confondre avec *leur* adjectif , dont je parlerai plus bas.

Ici la syntaxe est encore la même pour *il* & *elle* , que pour *je* , si ce n'est que la fonction du pronom *elle* , ne se borne pas toujours à être régissant. Car il est souvent régi , soit par une particule , *sans elle* , *pour elle* ; soit par le verbe , dans les propositions négatives : *vous ne voyez qu'elle*. Par-tout ailleurs , *elle* se change en *la* , & précède le verbe : *vous la voyez*.

Quoique l'analogie de *lui* à *le* , soit celle de *moi* à *me* , cependant , au lieu que *moi* se change en *me* devant les verbes qui ont un régime particulé , *vous me prêterez ce volume* , on ne change point *lui* en pareil cas , & on dit *vous lui prêterez ce volume*.

Ajoutons qu'il n'y a que le régime particulé où *lui* appartienne indifféremment aux deux genres. *Parlez-lui* , peut aussi-bien s'entendre d'une femme que d'un homme. Hors du régime où la particule est sous-entendue , *lui* ne peut se prendre qu'au masculin.

On pourroit regarder *eux* comme le pluriel de *lui* : & véritablement l'analogie est parfaite , lorsqu'il est mis , ou avec *ils* par apposition , *eux* , *ils n'en feront rien* ; ou avec une particule exprimée , *on ne dit rien d'eux* , *je me fie à eux*. Mais hors delà , *eux* n'est point le pluriel de *lui*. Avec le verbe , il faut *les* , si c'est un régime simple , *je les vois* : & *leur* , si c'est un régime particulé , *donnez-leur*. Remarquons que ce dernier régime est le seul cas où l'on puisse employer *leur* , substantif.

Pour le pluriel *elles* , la syntaxe est la même que pour *eux*. Ainsi *leur* se dit également

pour à eux & à elles. Il précède toujours le verbe, *je leur donnerai*, si ce n'est dans une apostrophe, *donnez-leur*, quand la proposition est affirmative. Car, si elle est négative, il va devant: *ne leur donnez pas*.

Quand *le*, *la*, & *les* ne sont pas *articles*, mais pronom personnel, leur unique fonction est de faire le régime simple d'un verbe qu'ils précèdent toujours. On parlera d'un homme, *je le connois*: d'une maison de campagne, *je ne la connois pas*: de quelques volumes, *je les ai lus*.

Une grande différence, & la plus remarquable qu'il y ait entre les pronoms de la troisième personne & ceux des deux premières, c'est que ceux-ci ne peuvent jamais désigner que des personnes, au lieu que ceux-là servent à désigner & les personnes, & les choses. Cette différence influe particulièrement sur *elle*, *lui*, *eux* & *leur*. On dira indifféremment d'une femme & d'une prairie, *elle est belle*: mais *elle*, lorsqu'il est régi ou particulé, ne se dit point des choses inanimées non plus que *lui*, *eux*, ni *leur*. On y supplée par les pronoms *le*, *la*, *les*, ou par les particules *en* & *y*. A ces demandes, *est-ce-là votre canne? sont-ce vos gants?* vous répondrez, *ce ne l'est pas, ce les sont*: & non, *ce n'est pas elle, ce sont eux*. Vous ne direz pas d'une maison, *je lui ajouterai un pavillon*; mais *j'y ajouterai un pavillon*. Vous direz d'un Poëte, *que pense-t-on de lui?* mais de ces vers il faudra dire, *qu'en pense-t-on*.

J'aurai quelque éclaircissement à donner là-dessus, en parlant de l'adjectif *son*: & cela me fait songer à ne point oublier ici le pronom (4) réciproque *soi*, qui appartient à la troisième

(4) J'aurai occasion d'en parler encore dans mes

personne , substantif de tout genre & seulement du nombre singulier.

Pour la syntaxe , il y a la même analogie de *soi* à *se* , que de *moi* à *me* : c'est-à-dire , que *soi* ne se met qu'après le verbe , ou après une particule , & *se* va toujours devant le verbe. *Quiconque n'aime que soi , ne se fait guere d'amis.*

Quand *soi* se dit des personnes , il ne va qu'avec des termes collectifs & indéfinis , comme *on* , *quiconque* , *chacun* , &c. Quand il se dit des choses , ce n'est jamais qu'à l'aide d'une particule : *la vertu est aimable de soi , porte sa récompense avec soi.* Et il faut que le nom auquel il se rapporte soit au singulier. Car , si c'est un pluriel , on ne peut plus dire *de soi* ; mais il faut d'*eux-mêmes* , ou d'*elles-mêmes* , selon le genre de ce pluriel qui régit.

On , pronom indéfini , appartient encore à la troisième personne , & il est toujours régissant : de sorte qu'il se conforme à la syntaxe du pronom *je* , par rapport au verbe. *On dit , vient-on ?* Quoiqu'indéfini & collectif de sa nature , il ne laisse pas de se mettre quelquefois à la place d'une personne seule : *on demande à vous parler.* Et , quoiqu'il n'appartienne proprement qu'à la troisième personne , il s'emploie quelquefois pour la première ou pour la seconde. Car à un homme que je n'aurai point vu depuis long-temps , & que je viens à rencontrer , je lui dirai , *il y a long-temps qu'on ne vous a vu :* & à un malade , *se porte-t-on mieux aujourd'hui ?* Mais comme il n'y a que les circonstances qui puissent ainsi déterminer le sens , ces manieres de parler ne peuvent guere sortir de la plus simple conversation.

Remarques sur Racine , Rem. LXXX , où ceci est plus détaillé.

Pour éviter un *hiatus*, ou pour rompre la mesure du vers dans la prose, il est très-permis d'écrire *l'on*; & c'est le seul de nos pronoms substantifs qui, par lui-même, & sans que cela change rien à sa nature, souffre quelquefois l'article. Je dis, le seul. Car si, dans cette jolie scène, où il est question des deux *Sofies*, *moi* est tant de fois accompagné de l'article, c'est afin de pouvoir lui donner un sens distributif, & qui distingue le *moi battant* d'avec le *moi battu*.

Avant que de quitter cette matière, il est à propos de nous remettre devant les yeux une remarque importante sur laquelle je n'ai fait que glisser, & dont l'utilité se fera encore mieux sentir lorsque j'en serai aux *participes*. C'est que souvent un verbe a deux régimes, dont l'un est simple, & l'autre particulé. Quand je dis, *payez le tribut à César*, ces derniers mots, *à César*, sont le régime particulé du verbe *payer*. Or, si nous mettons à la place de ces deux noms, *tribut* & *César*, deux pronoms, la phrase alors sera ainsi conçue, *payez-le lui*; & par conséquent la particule *à* sous-entendue devant *lui*: comme il faut la sous-entendre devant tout autre pronom employé pour second régime du verbe. *Vous me le direz*, *je vous le rendrai*; c'est-à-dire, *vous le direz à moi*, *je le rendrai à vous*.

Quelle raison, au reste, peut vouloir que dans ces deux phrases, *payez-le lui*, *je vous le rendrai*, les pronoms changent ainsi de place? A l'impératif, *payez-le lui*, le régime particulé n'arrive que le dernier, & dans les autres modes du verbe, c'est tout le contraire. Qui diroit, *payez-lui le*, ou *je le vous rendrai*, seroit barbare. Pourquoi cette différence? Tel

est le bon plaisir de l'usage, maître absolu des langues, qui toutes, outre l'essentiel, ont de l'arbitraire; mais arbitraire qui, du moment que l'usage s'est fixé, devient lui-même essentiel.

I I.

Je passe aux pronoms *adjectifs*, qui comprennent principalement ceux que l'on appelle *possessifs*, dont la fonction est de marquer à qui appartient la chose signifiée par leur substantif. Quand ils le précèdent, ils ne souffrent point d'articles; quand ils ne viennent qu'après, ils demandent l'article. Voilà donc deux especes de pronoms *possessifs*, & d'autant plus faciles à distinguer, que, comme on le verra tout-à-l'heure, ils n'ont point les mêmes terminaisons.

Pour le singulier de chaque personne, il y a trois pronoms de la première espece. Un masculin, *mon*, *ton*, *son*, & un (5) féminin, *ma*, *ta*, *sa* pour le singulier, avec un autre pour le pluriel, *mes*, *tes*, *ses*, commun aux deux genres.

Quand il s'agit de plusieurs personnes, il y a de même trois pronoms. Au singulier, *nôtre*, *vôtre*, *leur*. Au pluriel, *nos*, *vos*, *leurs*, & ces pronoms, tant au singulier qu'au pluriel, sont communs aux deux genres.

J'avertis qu'on retrouvera *nôtre*, *vôtre*, *leur* & *leurs*, au nombre de ces autres pronoms, qui demandent un article. Mais allons par or-

(5) On dit cependant, *mon ame*, *ton épée*, *son audace*, &c. En voici la raison :

Consule veritatem, reprehendet: refer ad aures, probabunt. Quæ e, cur? ita se dicent juvari. Voluptati autem aurium morigerari debet oratio. Cic. Orat. 48.

dre. Quant à présent, je ne les considère que comme appartenants à ces pronoms possessifs de la première espèce, qui ne souffrent point d'article, mais qui en servent eux-mêmes à leur substantif, avec lequel ils s'accordent en genre comme en nombre, & qu'ils doivent immédiatement précéder, à moins qu'il ne s'y glisse un pur adjectif entre deux. Voilà en quoi consiste toute la syntaxe de ces pronoms: & il n'y a ici aucune difficulté, que sur celui de la troisième personne.

Pour sentir cette difficulté, & même pour la résoudre, c'est assez de savoir que les pronoms possessifs, *son, sa, ses, leur & leurs*, ne s'appliquent qu'aux personnes, & aux choses qu'on aura en quelque sorte personnifiées, si l'on a eu l'art de les amener, & d'y préparer par quelque expression qui ne convienne qu'à des personnes. Ainsi ce pronom possessif a lieu dans la plupart des phrases où entre le verbe *avoir*, quoique la proposition ait pour sujet une chose inanimée. On dit donc très-bien, *chaque fruit a son goût, un triangle a ses trois côtés, tout corps a ses dimensions*. Mais en parlant d'une chose inanimée, ou de quelque bête, sans qu'il y ait rien qui la personnifie, on doit remplacer le pronom possessif par les *particules* destinées à cela, *en, ou y* qui sont mises elles-mêmes au rang des pronoms. Témoin ce proverbe, *quand on parle du loup, on en voit la queue*; & non pas *on voit sa queue*. On dirait cependant, *rien n'appartient plus au loup que sa queue*, parce que dans cette dernière phrase, & non dans la précédente, il s'y trouve un verbe qui dénote la possession. Or, le sujet à qui convient la possession, si par accident ce n'est pas une personne, est cependant regardé toujours

comme une personne. Voilà, je crois, un principe certain; & , s'il y a des exceptions autorisées par l'usage, c'est de l'usage même qu'on l'apprendra.

Venons à l'autre espèce des pronoms *possessifs*, qui sont ceux que l'article doit immédiatement précéder.

Quand le pronom ne désigne qu'une seule personne, c'est à la première, *le mien & la mienne, les miens & les miennes*; à la seconde, *le tien & la tienne, les tiens & les tiennes*; à la troisième, *le sien & la sienne, les siens & les siennes*.

Quand il désigne plusieurs personnes, c'est à la première, *le nôtre, la nôtre, les nôtres*; à la seconde, *le vôtre, la vôtre, les vôtres*; à la troisième, *le leur, la leur, les leur*.

On retrouve encore ici, au sujet de la troisième personne, cette même difficulté, qui vient de nous arrêter il n'y a qu'un moment, & qui consiste en ce que le pronom possessif ne s'applique pas en toute occasion aux choses comme aux personnes. Mais les principes ne varient point. Ainsi nous dirons très-bien, *cet arpent-là est sien*, quand nous voudrions dire que c'est l'arpent d'un tel; mais nous parlerions mal, si c'étoit pour dire que c'est l'arpent du parterre ou du potager: & cela, parce que le pronom possessif, qui prend l'article, ne doit s'appliquer aux choses que dans les mêmes occasions où nous avons vu qu'il est permis d'employer celui qui n'admet point d'article.

Il me reste à dire, que celui qui prend l'article peut s'employer comme substantif, & au singulier & au pluriel, mais au masculin seulement. Au singulier, *le mien, le vôtre*, pour signifier ce qui m'appartient, ce qui vous appartient.

partient. Au pluriel, *les miens les vôtres*, pour signifier nos proches, nos alliés, ceux qui sont en quelque façon à nous. Mais en ce sens, il faut que le pronom possessif soit précédé du personnel, *moi & les miens; vous & les vôtres; eux & les leurs*.

On voit par-là qu'il y a des pronoms qui peuvent être, tantôt *substantifs*, tantôt *adjectifs*. Troisième & dernière espèce dont j'ai à parler.

III.

Puisqu'un même pronom est susceptible de plus d'une acception, & par conséquent peut appartenir à plus d'une classe, il m'a semblé que ce n'étoit pas trop la peine de conserver le style ordinaire des Grammairiens, qui divisent les pronoms en *relatifs*, *démonstratifs*, *interrogatifs*, &c. Un même pronom interrogatif dans telle phrase, relatif dans telle autre, ne doit-il pas sa dénomination à la phrase même où il se trouve? Ainsi, le mieux est que je m'en tienne à l'ordre alphabétique, pour ceux dont il me reste à parler.

I. *Ce*, substantif, présente l'idée d'une chose qui n'a besoin d'être spécifiée, ou qui l'a été, ou qui va l'être. Qui n'en a pas besoin, *ce qui est vrai aujourd'hui le sera demain*. Qui l'a été, *vous aimez les Romains ce n'est pas mon goût*. Qui va l'être, *c'est un trésor qu'un ami*. Et comme ce qui sert à lier les deux idées de cette dernière phrase, c'est la particule *que*, delà vient qu'il n'est pas inutile de la conserver avant un infinitif: *c'est un trésor que d'avoir un ami*. On peut cependant la supprimer: *c'est folie de compter sur l'avenir*.

Quand ce pronom est régi, il demande tou-

jours d'être suivi d'un relatif. *Je fais ce qui vous fâche. Pourroit-on savoir ce que vous pensez?*

Je n'ai rien à dire sur *ce*, adjectif, si ce n'est qu'il se change en *cet* devant un nom qui commence par une voyelle, *cet honneur*; & qu'au contraire, dans *ce*, substantif, il y a élision avant le verbe, *c'est, c'a été*.

On voit assez que *ce*, substantif, ne peut jamais être qu'un singulier. Cependant, s'il est suivi d'un substantif pluriel, & que la proposition (6) soit identique, le verbe doit être au pluriel: *ce sont de bonnes gens*. Mais la proposition n'étant pas identique, le verbe reste au singulier: *c'est de bonnes gens qu'on a besoin*.

Assez souvent, ce pronom s'associe l'une de ces deux particules *ci* ou *là*, dont la première marque plus de proximité, & l'autre moins. Ainsi, de ce qui est plus près de moi, je dirai, *ceci est bon*; & de ce qui en est plus éloigné, *cela est meilleur*. Priorité de temps se distingue comme proximité de lieu, *cette année-ci, cette année-là*. Et par ce dernier exemple on voit que ces particules *ci* & *là*, au lieu de se joindre au pronom, se joignent à un nom.

Remarquons la même analogie dans les autres pronoms substantifs qui se forment de l'adjectif *ce*, joint à *lui*, à *elle*. Quand ils reçoivent l'une de ces particules, ils s'emploient absolument: *celui-ci est bon, ceux-là sont meilleurs*. Hors delà, ils veulent être suivis d'un relatif: *ceux que je vois, celle qui vous parle*; ou de la particule *de*, soit devant un nom,

(6) Proposition identique, dont le sujet & l'attribut ne font qu'un seul & même objet.

soit devant certaines prépositions : *celui de nos Poëtes qu'on estime le plus , celui d'entre vous , &c.*

2. *Il* , substantif , entre dans une infinité de phrases , où il présente l'idée de *chose* , mais indéfiniment : & peut-être faudroit-il un long discours , qui ne seroit pas des plus clairs , pour expliquer ce que tout le monde entend , parce que l'usage le rend familier. *Il est vrai , il y a , il m'est arrivé , &c.*

Ajoutons seulement que dans les propositions identiques , où le verbe est suivi d'un substantif qui est au pluriel , il ne laisse pas de régir le verbe au singulier : *il est six heures , il est arrivé deux mille hommes.*

Quand j'ai parlé d'*il* , pronom personnel , & de son féminin *elle* , j'ai oublié de dire qu'ils se mettent conjointement avec le substantif & par une sorte de redondance , mais qui est nécessaire pour faire voir que c'est une interrogation. *Le Roi est-il à Versailles ? La Reine se porte-t-elle bien ?* De manière que le pronom suit immédiatement le verbe , tandis que le substantif dominant marche à la tête de la phrase.

3. *Le* , mis absolument , veut à-peu-près dire *cela* , & il a la vertu de représenter non-seulement un adjectif , mais toute une proposition qui aura précédé. *Aristote croyoit que le monde étoit de toute éternité , mais Platon ne le croyoit pas.* J'ai dit qu'il représentoit (7) un adjectif. *Vous étiez malade hier , je le suis aujourd'hui.* Qu'on demande donc à une fille : *êtes-vous mariée ?* Elle doit répondre : *je ne le suis pas* , comme pour dire , *je ne suis pas ce que vous*

(7) Voyez remarque LXXXVI sur Racine , où la même difficulté reviendra.

dites. Mais qu'on lui demande : *êtes-vous la nouvelle mariée ?* Elle répondra : *je ne la suis pas, comme pour dire, je ne suis pas elle, je ne suis pas celle que vous dites.*

J'ai dit plus haut ce qu'il y avoit à dire sur ce pronom, employé comme article ou comme pronom personnel, & susceptible alors des deux genres & des deux nombres.

4. *Que*, mis absolument, est une sorte de substantif, & signifie *quelle chose*, comme dans une interrogation. *Que lui dire ? Que vous est-il arrivé ?* ou après le verbe *savoir* & quelques autres semblables, *je ne fais que lui répondre, j'ai trouvé que lui répondre.*

Relatif, il se dit au singulier & au pluriel, tant des personnes que des choses. Jamais il n'est régissant ni particulé, & il précède toujours le verbe ou l'équivalent du verbe dont il est le régime. *Un livre que je lis., l'homme que voilà, l'air que je respire.* Nulle difficulté là-dessus.

Je n'ai point à examiner ici ce qui regarde *que*, conjonction.

5. *Quel*, n'est par lui-même qu'un adjectif, ne pouvant aller sans un substantif. Mais, quoi-que *lequel* ne s'écrive depuis long-temps que comme un seul mot, on voit assez que c'est l'adjectif *quel*, employé dans un sens distributif, & par cette raison, accompagné d'un article, qui peut lui donner la vertu grammaticale d'un substantif. Par exemple, *de ces deux étoffes, choisissez laquelle il vous plaira.* Ou, dans l'interrogation, *lequel goûtez-vous le plus de Corneille ou de Racine ?*

Il y a une autre acception, où *lequel* n'est qu'adjectif. *Qui*, ne pouvant désigner par lui-même ni le genre, ni le nombre, cela peut

donner lieu à de fréquentes équivoques. C'est donc pour les éviter que nous pouvons, au pronom *qui*, en substituer un autre qui renferme précisément la même idée, & *qui*, par l'article qu'il reçoit, & par ses différentes terminaisons, est propre à distinguer le genre & le nombre du substantif auquel il se rapporte. Voilà l'un des services que nous rend ce pronom, *lequel*, *laquelle*, *lesquels* & *lesquelles*, mis à la place de *qui*. D'ailleurs, nous allons voir qu'en parlant des choses, il n'est pas toujours permis d'employer *qui*. Pour y suppléer, nous avons *lequel*, joint à quelque particule, ou qui est incorporé avec l'article, *duquel*, *auquel*, ou qui en est séparé, *par lequel*, *sur lequel*, &c.

6. *Qui*, s'emploie absolument, soit pour signifier *quelle personne*, comme dans une interrogation. *Qui sont ces gens-là ? A qui m'étois-je fié ?* soit pour signifier indéfiniment *toute personne*, comme, *Qui ne desir rien est heureux*. Par ces phrases, on voit qu'il précède toujours le verbe, & qu'il peut être ou régissant ou particulé. Ajoutons qu'il peut aussi être régi, mais dans l'interrogation seulement : *Qui connoissez-vous ? Qui croirai-je ?*

Relatif, il se dit aussi-bien des choses que des personnes; mais seulement lorsqu'il est régissant : *Un homme qui m'a parlé, une horloge qui sonne, des oiseaux qui volent*. Quand il est particulé, il ne convient qu'aux personnes : *l'homme à qui je dois le plus, sur qui je compte le plus*. On ne diroit pas de même, *le bâton sur qui je m'appuie, la plante à qui je crois le plus de vertu*. On dira, *le bâton sur lequel je m'appuie, la plante à laquelle je crois*, &c. Mais, comme je viens de le dire, la nécessité d'employer *lequel* pour *qui*, n'a lieu que dans les

phrases où il est précédé d'une particule. Car lorsqu'il est régissant, on emploie *qui*, plutôt que *lequel*, à moins qu'il n'y ait une équivoque à sauver. Ainsi, nous dirons, *le bâton qui m'a soutenu, la plante qui me paroît avoir le plus de vertu, &c.*

7. *Quoi*, employé absolument, signifie *quelle chose*, comme, *sur quoi vous fondez-vous?* & à un homme qui aura dit: *il m'est arrivé un triste accident*, on lui demandera *quoi?* S'il est suivi d'un adjectif, il le régit avec la particule *de*, comme à *quoi de plus grand pouviez-vous aspirer?* Il se tradiroit par *quelque chose*, dans ces phrases, *quoi qu'il en soit, quoi qu'il en arrive, &c.* Ordinairement il suit une préposition, à *quoi, de quoi, contre quoi, sur quoi, après quoi, &c.* Au reste, il se dit, non des personnes, mais des choses uniquement, & il garde toujours sa terminaison, sans égard au genre ni au nombre du substantif dont il rappelle l'idée.

Je ne fais point mention de plusieurs autres mots que nos Grammairiens ont coutume de ranger dans la classe des pronoms. Tels sont *quiconque, personne, autrui, quelqu'un, chacun, &c.* J'avoue que, comme les pronoms personnels, ils se mettent sans article; mais pourquoi? parce qu'ils ont d'eux-mêmes un sens déterminé, & par conséquent n'ont pas besoin d'article: en quoi ils ressemblent aux noms de nombre, & à divers adjectifs, *plusieurs, quelque, certain, aucun, nul.* Ainsi, nulle nécessité, ce me semble, que la Grammaire s'embarrasse de leur donner un rang à part.

Que, si j'omets *dont*, c'est parce que les Grammairiens ne s'accordent pas à le regarder comme un pronom; la plupart ne l'ayant reconnu que pour une simple particule. *Quoi* qu'il

en soit, dont signifie la même chose que *duquel* ou *de quoi*, & se dit également des personnes & des choses, sans varier sa terminaison, de quelque genre & en quelque nombre que soit le nom pour lequel il supplée. Il est toujours précédé d'un substantif, & suivi d'un autre substantif, *Virgile; dont le mérite est si connu*; ou d'un verbe qui le régit: *les personnes dont je me loue.*

Voilà ce qu'il y avoit d'essentiel à dire sur nos pronoms, qui sont en si grand nombre, & qui, pour la plupart, ont des terminaisons si différentes, qu'en parcourant ce que je viens d'en rapporter, on aura sans doute jugé qu'ici notre langue s'écartoit un peu de cette simplicité, & si j'ose parler ainsi, de cette parcimonie dont elle paroît si jalouse en toute autre occasion. Car peut-être n'a-t-elle point de parfaits synonymes que ces pronoms, *je, moi, me,* & autres semblables, qui répondent bien précisément à une même idée, unique, & indivisible.

Pourquoi donc, dans la classe des pronoms, cette richesse extraordinaire? Parce que l'occasion d'employer des pronoms étant si fréquente, on a cherché à pouvoir mettre de la variété dans le discours.

Vaugelas, au reste, nous a suffisamment avertis que le plus grand de tous les vices contre la netteté du style, ce sont les équivoques, dont la plupart, dit-il, se forment par les pronoms. Rien de plus essentiel, rien qui mérite plus une attention portée jusqu'au scrupule; & je serois inexcusable de ne pas entrer ici dans le plus minutieux détail, si ce grand Maître ne m'avoit pas prévenu. Je ne puis que renvoyer à la dernière de ses remarques, qui devoit avoir été mise à la tête des autres,

parce qu'il n'y en a point contre laquelle il arrive qu'on peche plus aisément, mais moins impunément.

C H A P I T R E Q U A T R I E M E .

Des Participes.

TOUTES nos Grammaires nous parlent & d'un participe *actif*, comme *chantant*, *lisant*; & d'un participe *passif*, comme *chanté*, *lu*. Mais ne faudroit-il pas à chacun de ces participes sa dénomination propre, d'autant plus qu'il y a entr'eux une différence essentielle, qui consiste en ce qu'aujourd'hui l'*actif* (8) n'est susceptible ni de genre, ni de nombre.

Oserois-je proposer une nouveauté, qui seroit d'assigner au participe *actif* le nom de *gérondif*, & de conserver le nom de *participe* au *passif* lui seul? Puisque l'*actif* *chantant*, *lisant*, est une modification du substantif, d'où émane l'action de chanter, de lire, il me semble que l'étymologie seule de *gérondif* justifie le nom que je voudrois lui donner. Quoi qu'il en soit, le choix des termes est permis à tout Ecrivain qui aura pris la précaution d'en déterminer le sens. Pour user donc de mes droits, j'avertis que *gérondif*, dans ma bouche, renferme tout ce que ce participe *actif* signifie ailleurs; mais que *participe*, tout court, ne doit s'entendre que du participe *passif*, dans le langage que je tiendrai.

Vaugelas dit que la question des participes est ce qu'il y a dans toute la Grammaire Fran-

(8) Voyez ci-dessous, pag. 516, Rem. 4.

choise de plus *important* & de plus *ignoré*. J'aime-
rois mieux dire, ce qu'il y a de plus embarrassant ;
non qu'il soit impossible de poser des principes cer-
tains, mais il n'est pas aisé d'en faire toujours une
juste application ; nos Grammairiens étant là-dessus
si peu d'accord entr'eux, qu'après les avoir tous
consultés, on ne fait la plupart du temps à quoi
s'en tenir. Par nos Grammairiens, qu'il faut nom-
mer suivant leur ordre d'ancienneté, j'entends
Vaugelas, Ménage, le P. Bouhours & M. l'Ab-
bé Regnier : voilà du moins les plus célèbres, &
ceux qui paroissent avoir, comme à l'envi, le plus
étudié cette question.

Avant que de nous y embarquer, ressouvenons-
nous que, sans parler du verbe substantif, dont
le participe est indéclinable dans quelque cas
que ce puisse être, il y a trois autres especes
de verbes, l'*actif*, le *reciproque* & le *neutre*. Or,
le participe dans chaque especes a quelques loix
particulieres ; & si nous voulons ne rien con-
fondre, il est à propos que chaque especes ait son
article séparé.

PREMIERE SECTION.

Verbes Actifs.

REGLE unique. *Quand le participe des verbes
actifs precede son régime simple, il ne se decline
jamais ; & au contraire, quand il en est précédé,
il se decline toujours.*

Pour nous familiariser avec des termes qui
viendront souvent, rappellons ce que j'ai déjà
dit, qu'un verbe actif peut avoir deux régi-
mes, dont l'un est simple & l'autre particulé.

Quand je dis, *payez le tribut à César*, c'est le tribut que j'appelle un régime simple, parce qu'il est uni à son verbe immédiatement, & sans le secours d'aucun terme intermédiaire. Mais *à César*, est ce que j'appelle un régime particulé, parce que *César* n'a de rapport & de liaison avec son verbe, qu'au moyen d'une particule, qui est *à*.

Remarquons en second lieu, que la particule *à* n'est jamais exprimée, quoique toujours sous-entendue, devant les pronoms qui servent au régime articulé. Car, après avoir parlé de *César*, nous dirons, *payez lui le tribut*; & ce *lui* suppose une particule dont il devoit être précédé, puisque c'est comme si l'usage permettoit de dire, *payez le tribut à lui*.

Remarquons, en troisieme lieu, qu'il n'y a que les pronoms seuls qui puissent régulièrement précéder le verbe dont ils sont le régime simple. Or, notre regle dit expressément que le participe ne se décline jamais, à moins qu'il ne soit précédé de son régime simple. Par conséquent il n'y a que des pronoms, employés comme régime simple, qui puissent & qui doivent faire décliner le participe.

Remarquons enfin que de tous les pronoms, il n'y a que ceux-ci, *me*, *nous*, *te*, *vous*, *le*, *la*, *les* & *que* relatifs qui puissent être employés comme régime simple.

Voilà d'abord cette grande question réduite à une bien petite quantité d'objets, puisqu'elle se renferme dans quelques pronoms employés comme régime simple.

Que reste-t-il donc pour faciliter l'application de notre regle unique & générale, si ce n'est de la vérifier par divers exemples? Voici ceux de *Vaugelas*, pour ce qui regarde le verbe

actif dont il s'agit présentement, & qui est celui où se trouve le plus d'embarras.

I. *J'ai reçu vos lettres.* Bon.

II. *Les lettres que j'ai reçues.* Bon.

III. *Les habitants nous ont rendu maîtres de la ville ;* disons *rendus.*

IV. *Le commerce, parlant d'une ville, l'a rendu puissante ;* disons *endue.*

V. *Je l'ai fait peindre, je les ai fait peindre.*

VI. *C'est une fortification que j'ai appris à faire.*

On verra que le quatrième exemple ne fait qu'un avec le troisième. J'en dis autant du sixième avec le cinquième. Mais pour épuiser, s'il est possible, toutes les combinaisons, en voici encore d'autres.

VII. *Les peines que m'a donné cette affaire ;* disons. *données.*

VIII. *Plus d'exploits que les autres n'en ont lus.* Bon.

IX. *Les chaleurs qu'il a fait.* Bon.

Reprenons maintenant toutes ces phrases l'une après l'autre, sans perdre de vue la règle unique qui doit en décider.

I.

J'ai reçu vos lettres.] Tous conviennent que c'est ainsi qu'il faut parler, conformément à la règle, qui veut que le participe, lorsqu'il précède son régime, ne se décline point.

On dira également au pluriel *nous avons reçu vos lettres ;* & une femme qui diroit *j'ai reçue vos lettres,* parleroit mal. Pourquoi ? parce que le nominatif de la phrase n'exerce aucun droit sur le participe qui se construit avec le verbe

avoir. Il en est autrement de celui qui se construit avec le verbe *être*. Mais gardons-nous de les confondre, & n'oublions point qu'à présent il ne s'agit que du premier, qui est le verbe actif.

Au reste, si l'on demande, comme ont fait quelques Grammairiens, pourquoi le participe se décline, lorsqu'il vient après son régime; & qu'au contraire, lorsqu'il le précède, il ne se décline pas: je m'imagine qu'en cela nos François, sans y entendre finesse, n'ont songé qu'à leur plus grande commodité. On commence une phrase, quelquefois sans bien savoir quel substantif viendra ensuite. Il est donc plus commode, pour ne pas s'enfermer par trop de précipitation, de laisser indéclinable un participe dont le substantif n'est point encore annoncé, & peut-être n'est point encore prévu. Mais une réponse qui vaut mieux, parce qu'elle dispense de toute autre, c'est que dans les langues il est inutile de chercher la raison d'une chose convenue, & qui n'est contestée de personne à dater de François I. Car, si nous remontons jusqu'au temps où notre langue étoit au berceau, nous verrons qu'alors le participe se déclinait aussi-bien devant qu'après son régime. Mais ce qu'aujourd'hui l'on appelle du Gaulois, ne prouve rien pour le temps présent, non plus que l'Italien & l'Espagnol, où M. l'Abbé Regnier va chercher des exemples. Véritablement ces deux langues sont sœurs de la nôtre, sans qu'on puisse bien dire laquelle des trois sœurs est l'aînée ou la mieux partagée. Mais enfin, quelque air de ressemblance qu'elles aient, il n'est point permis de prendre l'une pour l'autre, chacune ayant des traits qui la distinguent, & des manières qui sont à elle.

Le nom de la phrase n'exerce aucune influence sur le participe qui se construit avec le verbe

I I.

Les lettres que j'ai reçues.] Quand le participe est précédé de son régime simple, alors la règle veut qu'il se décline; c'est-à-dire, qu'il prenne le genre & le nombre de son régime. Or, le régime c'est *que*, pronom relatif, qui a pour antécédent le substantif *lettres*, féminin, & au pluriel. *Reçues* est donc & devrait être, comme on le voit clairement, du genre féminin, & au pluriel.

Vaugelas & Ménage n'ont nullement douté que toute phrase semblable à celle-là ne fût soumise à la même loi: & cette loi, si respectée dans toutes les langues, c'est la concordance de l'adjectif avec son substantif.

Qui croiroit que le P. Bouhours & M. l'Abbé Regnier ne la regardent ici que comme un conseil? Au défaut de raisons, ils ont recours à des autorités; & le P. Bouhours tire les siennes de M. l'Abbé Regnier lui-même, qui, dans plusieurs endroits de son *Rodriguez*, s'étoit dispensé de la loi.

Qu'ensuite le Traducteur de *Rodriguez*, séduit par un amour-propre d'Auteur, cite en sa faveur deux passages, l'un d'Amyot, l'autre de Racine, nous lui répondrons que l'esprit des grands Ecrivains doit se chercher, non dans un passage seul, qui pourroit n'être qu'une faute d'impression, mais dans l'usage constant & uniforme auquel nous les voyons attachés par-tout ailleurs.

Tenons donc pour très-certain ce qu'enseigne Vaugelas, qu'il faut toujours à peine de faire un solécisme, accorder le participe avec son régime, dans les phrases semblables à celle

que nous examinons. Il y a cependant quelques participes, entr'autres ceux de *plaindre* & de *craindre*, qu'il est bon d'éviter au féminin, parce que ces verbes ont formé des substantifs dont la désinence est la même que celle du participe féminin. Qui diroit, *c'est une personne que j'ai plainte*, *c'est une maladie que j'ai crainte*, obéiroit à la Grammaire, mais révolteroit l'oreille. A l'égard du masculin, nulle difficulté. On dira *les hommes que j'ai plaints*, *les accidents que j'ai craints*. On emploiera même le féminin, pourvu qu'on ait l'art de le placer enforte qu'il ne puisse être confondu avec le substantif. On diroit fort bien *plus crainte qu'aimée*: exemple approuvé par Vaugelas, à cause que le *plus* qui précède ne laisse pas ombre d'équivoque.

Toute équivoque est vicieuse, sans doute: mais on ne doit pas remédier à une faute par une autre. Que je dise, en parlant de livres ou de papiers, *je les ai rangés par ordre dans mon cabinet*, je laisse (9) en doute » si c'est moi qui » ai pris le soin de les ranger, ou si je veux » dire seulement que je les ai, & qu'ils y sont » rangés par ordre; & je ne fais aucune distinction entre l'action de la personne & l'état » de la chose ». A cela, suivant M. l'Abbé Regnier, le remède seroit que l'on dit: *je les ai rangé*, pour marquer l'action, & *je les ai rangés*, pour marquer l'état. Mais, dans l'un & dans l'autre sens, notre langue n'admet que *rangés*; &, comme elle fournit d'autres tours en abondance, c'est notre affaire d'en choisir un qui, sans être obscur, soit régulier. Ici l'équivoque vient de ce qu'*avoir* est verbe auxiliaire dans cette phrase, *je les ai rangés*, si j'entends que

(9) Regnier, Grammaire, p. 490.

c'est moi qui ai rangé mes livres : au lieu que dans l'autre sens il est verbe actif , signifiant la même chose que *posséder*.

Autrefois la regle dont nous parlons avoit lieu dans une construction telle que celle-ci :

Quand les tiedes (1) Zéphirs ont l'herbe rajeunie,
où l'on voit que le régime , *l'herbe* , se trouve placé entre l'auxiliaire & le participe. Ainsi le régime , quelque substantif que ce fût , rendoit anciennement le participe déclina- ble lorsqu'il le précé- doit. Aujourd'hui cette faculté de précéder le par- ticipe n'appartient qu'à ce petit nombre de pro- noms dont j'ai donné la liste ci-dessus. Tant mieux : car la regle étant ainsi restreinte , elle n'en devient que plus facile à retenir.

III & IV.

Les habitants nous ont rendu maîtres de la ville.] *Le commerce* , parlant d'une ville , *l'a rendu puissante.*] Toute la différence que Vau- gelas met entre ces deux phrases , c'est que le par- ticipe est suivi d'un substantif dans la première , & d'un adjectif dans la seconde. Mais , à parler exac- tement , il n'y a nulle différence pour la syntaxe & la valeur grammaticale , entre un pur adjectif & un substantif , qui est de la classe des noms com- muns , sur-tout lorsqu'il n'est pas accompagné de l'article ; d'où il s'ensuit que *maîtres* & *puis- sante* ne donnent lieu qu'à une seule & même ques- tion.

On vient de voir que le participe se décline , lorsque terminant le sens d'une phrase ou d'un

(1) La Fontaine dans ses Fables. Voyez *Remarques sur Racine* , Rem. XV.

membre de phrase , il n'a pour tout régime que le pronom dont il est précédé. Présentement il s'agit du participe précédé de ce pronom , & suivi d'un autre régime , qui est un pur adjectif , ou un substantif pris adjectivement.

Vaugelas , le P. Bouhours & M. l'Abbé Regnier , sont ici pour ne pas décliner. Il n'y a que Ménage qui pense autrement. Ainsi la décision seroit prompte , s'il ne falloit que compter les voix. J'aimerois mieux que nous eussions à peser les raisons ; mais il n'y en a d'alléguées ni de part ni d'autre.

Que faire donc ? recourir à l'usage ? Oui , si l'usage étoit suffisamment connu. Pour le connoître , nous n'avons que deux moyens ; écouter les personnes qui parlent bien , & lire les livres biens écrits. Or , il est difficile que l'oreille la plus attentive distingue parfaitement si l'on prononce *rendu* , *rendus* ou *rendue* , lorsqu'il n'y a point de repos entre le participe & l'adjectif suivant : comme en effet il n'y en peut avoir entre ces deux mots , *rendu maître* ou *rendue puissante*. A l'égard de nos lectures , elles ne peuvent que redoubler notre embarras , puisqu'elles nous offrent souvent , dans un même Auteur , le pour & le contre. Il faut cependant avoir le courage de prendre une bonne fois son parti : car , qu'y a-t-il de si cruel que d'être arrêté , quand on a la plume à la main , par ces misérables doutes qui renaissent à chaque instant ?

Pour moi , tout idolâtre que je suis de Vaugelas , je donne ici la préférence à Ménage , parce que son opinion est conforme à cette regle générale , qui , dans les ténèbres où l'usage nous a laissés , peut seule nous servir de flambeau. Ainsi je dirai , sans hésiter , *cette ville qui n'est*

toit rien autrefois , le commerce l'a rendue puissante ; & avec Phedre , parlant de l'épée d'Hippolyte :

Je l'ai rendue (2) horrible à ses yeux inhumains.

Ailleurs , après avoir fait mention de la Grece , Racine a écrit :

De soins (3) plus importants je l'ai crue agitée.

Voilà , dis-je , ce qui paroîtroit le plus raisonnable. Car , puisqu'il est incontestablement reçu que le participe se décline , quand il est précédé d'un relatif qui fait son régime seul , on doit , ce me semble , pour agir conséquemment , le décliner aussi , quand , outre le relatif , il régit encore un nom qui se rapporte & se lie nécessairement au relatif : en sorte que le relatif , le participe & le nom suivant ont ensemble un rapport d'identité , qui les soumet tous les trois aux mêmes loix grammaticales , & par conséquent les oblige tous les trois à s'accorder en genre & en nombre.

J'avoue que le raisonnement est inutile , ou même ridicule , quand l'usage a décidé. Mais ici l'usage nous abandonne le choix , & dès-lors pouvons-nous mieux faire que de consulter l'analogie , dont l'usage est lui-même l'Auteur ? Puisqu'il veut que je dise , *les lettres que j'ai reçues* , ne dirai-je pas également , *les lettres que j'ai reçues ouvertes* , si je ne les ai reçues que décachetées.

Par cette dernière ligne , que je viens d'écrire tout uniment & sans dessein , je m'ap-

(3) Phedre , III , 1. (3) Andromaque , I , 2.

perçois que *reçues & décachetées* s'accordent en genre & en nombre sans que mon oreille m'ait averti de rien ; cela vient de ce que dans cette ligne , *je ne les ai reçues que décachetées* , ces deux participes ou adjectifs , *reçues décachetées* , sont un peu séparés par la particule *que*.

Autres exemples. *Cette ville , qui n'étoit rien autrefois , le commerce l'a rendue* , en moins de trois ans , assez puissante pour tenir tête à ses voisins. *Les ennemis nous ont rendus , au bout de vingt-quatre heures , maîtres de la place*. Il me semble qu'au moyen de quelques mots glissés entre le participe & l'adjectif , on sent que le participe doit être décliné. Or , si cela est , il ne reste donc nulle raison de ne pas décliner , lorsqu'il n'y a rien qui les sépare.

Phrases où le participe & l'adjectif se montrent les premiers. *Rendue puissante par le commerce , la Hollande , s'est fait craindre*. *Rendus maîtres de nos passions , nous en vivrons plus heureux*. Quelqu'un se feroit-il une peine de parler ainsi ? Ou plutôt quelqu'un parleroit-il autrement ?

Tout le monde dit , *une signature reconnue fausse , une Comédie trouvée mauvaise*. Pourquoi , lorsqu'on y aura introduit le verbe auxiliaire , voudra-t-on dire , *une signature que les Juges ont reconnu fausse , une Comédie que le parterre a trouvé mauvaise* ? Je défie qu'on puisse m'en apporter la raison : & c'est , comme on dit , chercher de la différence entre deux gouttes d'eau.

Je l'ai faite religieuse , je l'ai trouvée guérie , je l'ai vue belle , je l'ai crue bonne , & cent autres phrases sur lesquelles on a tant disputé , doivent donc être , si je ne me trompe , assujé-

ties toutes à cette règle inviolable, qui prescrit la concordance de l'adjectif avec son substantif.

Il est bien vrai que deux mots qui ont la même désinence, & qui se touchent; par exemple, je l'ai trouvée changée, je l'ai vue émue, font une consonnance peu agréable; & c'est ce qui arrive assez souvent lorsque deux participes se trouvent ensemble, l'un comme tel, l'autre comme pur adjectif. Mais la Grammaire ne se charge que de nous enseigner à parler correctement. Elle laisse à notre oreille, & à nos réflexions, le soin de nous apprendre en quoi consistent les graces du discours.

V & V I.

Je les ai fait peindre, c'est une fortification que j'ai appris à faire.] On regrette, & avec raison, beaucoup de termes qu'il a plu à l'usage de proscrire. *Icelui* étoit d'une commodité infinie. Qu'il me soit permis de le rappeler pour un moment, & de le mettre ici à la place des pronoms relatifs qui entrent dans les deux exemples que nous venons de réunir. *J'ai fait peindre iceux: c'est une fortification; j'ai appris à faire icelle.* On voit déjà, sans aller plus loin, que ces deux phrases n'ont rien de commun avec la règle dont nous continuons l'examen. Cette importante règle dit que le participe se déclina toutes les fois qu'il sera précédé du pronom relatif, qui est son régime. Or, ces pronoms relatifs, *les* & *que*, sont ici le régime, non du participe, mais de l'infinitif; car *les* se rapporte à *peindre* & *que* se rapporte à *faire*.

Tant d'autres phrases entassées par M. l'abbé

Regnier, c'est une chose que j'ai cru vous devoir dire ; la conséquence que j'ai prétendu vous en faire tirer ; une clause qu'on a désiré y ajouter ; la maison que l'on a commencé à bâtir ; toutes ces phrases, dis-je, sont visiblement dans le même cas, qui n'est point celui où le participe doit être décliné, puisque le régime tombe, non sur le participe, mais sur l'infinitif.

Aussi nos Grammairiens sont-ils tous d'accord sur ce point. Mais la question jusques-là n'est qu'effleurée. Pour l'approfondir, il falloit demander en général quand le participe doit être décliné ou non, étant suivi d'un infinitif. Distinguons. Ou le pronom relatif, qui est régi, se rapporte au participe même, ou il se rapporte à l'infinitif. Dans le premier cas, le participe se décline. Dans le second cas, il ne se décline point.

Jusqu'ici donc les phrases proposées ne regardent qu'une partie de la question. Un seul exemple rassemblera le tout, & fera en même-temps voir que notre langue, autant qu'il dépendoit d'elle, a prévu les équivoques. *Je l'ai vu peindre*, ou, *je l'ai vue peindre*. On dira l'un & l'autre, mais en des sens très-différents. *Je l'ai vu peindre*, c'est-à-dire, j'ai vu faire son portrait. *Je l'ai vue peindre*, c'est-à-dire, je lui ai vu le pinceau à la main. Pourquoi *vu* dans le premier sens ? Parce que le régime se rapporte à l'infinitif. *Vidi, cum eam pingeret*. Pourquoi *vue* dans l'autre sens ? Parce que le régime se rapporte au participe. *Vidi eam, cum, pingeret*.

Racine, dans *Britannicus*, où il fait dire à Néron, en parlant de Junie,

Cette nuit (4) je l'ai vue arriver en ces lieux ;

(4) *Britannicus*, Act. II, sc. 2.

Racine, dis-je, avoit mis dans sa première édition, *je l'ai vu cette nuit*, &c. Il se corrigea. Pourquoi? Parce que *vue* se rapporte à Junie, & non pas à l'infinitif qui suit.

Puisqu'il faut dire, *je l'ai vue arriver*, on dira par conséquent, *je l'ai vue partir*, *je l'ai vue passer*; & ainsi de tous les infinitifs qui sont verbes neutres. Car les neutres n'ayant point de régime, c'est une nécessité que le régime se rapporte au participe qui précède ces infinitifs, & que le participe s'accorde avec le régime.

On dira, *je l'ai entendue chanter*, si l'on parle d'une Musicienne; & alors *chanter* est pris neutralement. On dira, *je l'ai entendue chanter*, si c'est d'une cantate qu'on veut parler; & alors *chanter* est actif.

Ajoutons que l'infinitif est quelquefois sous-entendu, & que le participe doit alors demeurer indéclinable, comme dans ces phrases, *je lui ai fait toutes les caresses que j'ai dû*; *il a eu de la Cour toutes les graces qu'il a voulu*. On sous-entend *faire* & *avoir*; & c'est à ces verbes que le régime doit se rapporter. Ainsi *dues* & *voulues* seroient des fautes grossières.

Je dois encore avertir qu'on ne décline point le participe de *faire* devant un infinitif, quand *faire* est pris dans le sens d'*ordonner*, *être cause que*. Par exemple, *ces troupes que le Général a fait marcher*; & la raison de cela est que *faire marcher* n'est regardé que comme un seul mot; ou du moins ce sont deux mots inséparables, & qui ne présentent qu'une seule idée à l'esprit. Car, si le participe étoit séparé de l'infinitif, la phrase ne diroit plus ce qu'on a voulu dire. Ainsi le féminin *que*, dans l'exemple allégué, ne se rapporte pas uniquement au par-

participe *fait*, & ne peut pas non plus être régi par *marcher*, verbe neutre ; mais il se rapporte à tous les deux conjointement, parce que *fait* ne faisant qu'un avec *marcher*, lui communique la faculté qu'il a de régir.

V I I.

Les peines que m'a donné cette affaire.] Tous nos Grammairiens sont d'accord sur cette phrase, ils l'approuvent, & cependant j'oserai n'être pas de leur avis. Ou plutôt, étant, comme je le suis, persuadé que le mien n'est d'aucun poids, je me bornerai à dire que l'Académie, depuis si long-temps que je suis à portée d'entendre ses leçons, m'a paru, toutes les fois que cette question a été agitée, se décider pour le parti que j'embrasse.

Une légère transposition de mots cause ici toute la difficulté. Il s'agit du participe mis avant son nominatif, au lieu d'être après. Faut-il alors le décliner ou non ?

Vaugelas, dans sa première remarque sur les participes, admet notre principe ; que tout participe qui est précédé de son régime, doit se décliner : & dans une seconde remarque intitulée, *belle & curieuse exception à la règle*, il prétend que ce principe cesse d'être vrai, quand le participe précède son nominatif. Ainsi, selon lui, nous dirions, *les peines que cette affaire m'a données* ; & au contraire, *les peines que m'a donné cette affaire*.

Véritablement, si je convenois de l'exception, je la trouverois *belle & curieuse*. Mais, pour donner atteinte à une règle générale, il faudroit que l'usage nous eût parlé de manière à ne laisser aucun doute. Or, je vois que nos meil-

leurs Ecrivains ont été les plus fideles observateurs de la regle générale , & n'ont point eu d'égard à cette prétendue exception.

Tout le monde fait une jolie épigramme , traduite du latin :

*Pauvre Didon , où t'a réduite
De deux amants le triste sort ?
L'un en mourant cause ta fuite ;
L'autre en fuyant cause ta mort.*

Et pour s'assurer que ce n'est point la rime qui amene *réduite* , ne lit-on pas dans Racine , au milieu du vers :

Ces yeux (5) que n'ont émus ni soupirs ni terreur ?

On lit dans la septieme réflexion sur Longin , la langue qu'ont écrite Cicéron & Virgile. On lit dans le Tite-Live de Malherbe , la Légion qu'avoit eue Fabius , &c.

A quoi bon un plus grand nombre d'autorités ? Car j'avoue qu'il est aisé d'en produire de toutes contraires. Ainsi , l'usage étant partagé , nous ne pouvons mieux faire que d'en revenir toujours à notre regle générale , contre laquelle il n'y a rien ici à nous objecter pour acquérir le droit de la restreindre , si ce n'est que nous prononçons , *les peines que m'a données cette affaire* , sans faire sentir les deux lettres finales du mot *données*. Hé combien d'autres lettres supprimées par la prononciation , mais dont la suppression dans l'écriture feroit un solécisme ?

V I I I.

Plus d'exploits que les autres n'en ont lu.]

(5) Britannicus , acte V , sc. I.

Voici la phrase entiere , tirée du remerciement de M. Despréaux à l'Académie. *Quand ils diront de Louis-le-Grand , à meilleur titre qu'on ne l'a dit d'un fameux Capitaine de l'antiquité , qu'il a fait lui seul plus d'exploits que les autres n'en ont lu , c'est-à-dire , qu'ils n'ont lu d'exploits.* Assurément , *lus* auroit été une faute , mais de ces fautes qui , lorsqu'on n'est pas averti , échappent aisément , puisqu'un de nos maîtres en l'art d'écrire , traduisant le passage latin auquel M. Despréaux fait allusion , dit , *qui a plus achevé de guerres , que les autres n'en ont lues , c'est-à-dire , qu'ils n'ont lu de guerres.*

Pour sentir en quoi la faute consiste , il ne faut que rappeler notre regle générale , qui rend le participe déclina-ble , quand il est précédé , non de son régime *particulé* , mais de son régime *simple*. Or , le régime , c'est *en* , particule relative & partitive , laquelle suppose toujours dans son corrélatif la préposition *de* , & par conséquent ne répond jamais à un régime simple. Ainsi , la phrase de M. Despréaux , qui ne décline pas , est correcte ; & celle de M. d'Ablancourt , qui décline , est irréguliere.

I X.

Les chaleurs qu'il a fait.] Personne n'a jamais songé à dire , *les chaleurs qu'il a faites pendant l'été , les grandes pluies qu'il a faites en automne , la disette qu'il y a eue pendant l'hiver dernier.* Personne , dis-je , n'ignore que le participe est indéclinable dans ces sortes de phrases , & tel est le privilege des verbes qu'on appelle impersonnels. Une exception de cette nature étant seule , & si connue de tout le monde ,

monde, n'est propre qu'à confirmer notre règle, & qu'à lui assurer de plus en plus le titre de règle générale, toujours la même dans tous les cas imaginables, où le participe des verbes actifs peut se placer.

SECONDE SECTION.

Verbes réciproques.

Règle unique. *Quand le participe des Verbes réciproques est précédé de son régime particulé, il ne se décline jamais; & au contraire, quand il l'est de son régime simple, il se décline toujours.*

Je renferme dans la classe des verbes réciproques, tout verbe qui forme avec l'auxiliaire *être* ses temps composés, & dont le régime, ou l'un des régimes, quand il y en a deux, & nécessairement un pronom signifiant la même personne ou la même chose que son nominatif. Ainsi, *se louer, s'admirer, se repentir*, sont également regardés comme verbes réciproques, au participe desquels la Grammaire impose les mêmes loix; & ce n'est pas ici le lieu d'expliquer plus au long la nature (6) de ces verbes, qui dans le fond ne diffé-

(6) On pourroit être curieux de savoir leur origine. Je l'ai trouvée dans un livre assez rare. *Multæ sunt reciproca locutiones in veteri Anglo-Saxonum idiomate. Hoc loquendi genus à Gothis deduxere majores nostri. Talia sunt multa in hodierna Gallorum lingua, ut je me repends, il se trompe, je me réjouis, vous vous égarez, ils se promènent. Unde Græcorum & Latinorum verba passiva, & neutro-passiva reciprocis phrasibus verti possunt quandoque apud Gallos, haud secus ac apud Gothos. Ex quibus constat reciprocas locutiones linguæ Gallicæ esse planè Gothicæ.*

rent point, les uns de l'actif, les autres du neutre, si ce n'est par le pronom qui les précède, & par leur conjugaison.

Jamais leur participe ne peut donc manquer d'être précédé d'un régime; & c'est d'abord par-là qu'il ne ressemble point à celui du verbe actif. On dit: *j'ai reçu des lettres*; mais avec le participe du verbe réciproque, on ne sauroit faire une phrase semblable, où il ne paroisse aucun régime qu'après le verbe. Ajoutons que ce participe ne peut entrer dans aucune phrase où le verbe soit pris impersonnellement. A cela près, tout ce que nous avons dit sur le participe du verbe actif, convient à celui du verbe réciproque, comme on va le voir dans l'examen des phrases suivantes.

I. *Nous nous sommes rendus maîtres.*

II. *Nous nous sommes rendus puissants.*

III. *La désobéissance s'est trouvée montée au plus haut point.*

IV. *Elle s'est fait peindre, ils se sont fait peindre.*

V. *Elle s'est mis des chimères dans l'esprit.*

VI. *Les Loix que s'étoient prescrites les Romains.*

Un mot sur chacune de ces phrases, dont les trois premières, proposées par Vaugelas, ne forment, à mon avis, qu'une même difficulté.

I, II & III.

Nous nous sommes rendus maîtres. Nous nous sommes rendus puissants. La désobéissance s'est trouvée montée au plus haut point.] Vaugelas décline dans les deux premiers exemples, & *eismas, vel Theoticismas*, Voyez page 91 des *Institutiones grammaticæ Anglo Saxonicæ, & Mæssogothicæ*. Auctore Georgio Hickesho.

non dans le troisieme. Au contraire, M. l'Abbé Regnier décline dans le troisieme, & non dans les deux premiers. Quant à Ménage, il décline dans tous les trois, & son opinion est celle qui paroît avoir entierement prévalu.

Tout le raisonnement de M. l'Abbé Regnier porte sur ce principe, dont la Grammaire de Port-Royal avoit déjà fait sentir la solidité, que dans les temps des verbes réciproques, où *être* prend la place d'*avoir*, il signifie précisément la même chose qu'*avoir*, & donne au participe un sens actif. C'est ce qui deviendra très-clair, si nous rapprochons les deux exemples que voici : *Cette femme s'est reconnue coupable. Cette autre s'est trouvée innocente.* Dans le premier, c'est comme si l'on disoit : *elle a reconnu qu'elle étoit coupable.* Dans le second, c'est comme si l'on disoit : *elle a été trouvée innocente.* Ainsi le sens du participe est actif dans le premier, & passif dans le second.

Autres phrases qui rendront cette distinction de l'actif & du passif encore plus marquée. *Ces femmes se sont louées avec malignité, c'est-à-dire, ont loué elles. Ces maisons se sont louées trop cher, c'est-à-dire, ont été louées.*

Je renvoie à la Grammaire même de M. l'Abbé Regnier, ceux qui seront curieux de voir comment, de ce principe qu'on ne lui conteste pas, il prétend conclure que le participe, lorsqu'il est actif, ne se décline point, & que par conséquent il faut dire : *Ces femmes se sont loué, elle s'est reconnu coupable.*

Vaugelas croit le contraire, puisqu'il approuve, *nous nous sommes rendus puissants.* Mais je ne trouve pas qu'il agisse conséquemment de vouloir qu'on dise : *la désobéissance s'est trouvé montée.* Il nous assure que ce n'est point à cause

de la cacophonie, puisqu'il faudroit dire de même, selon lui, *elle s'est trouvé guérie*. Pour moi, jusqu'à ce qu'on m'ait fait sentir la différence qu'il y a entre les deux, je croirai que celui qui dit *rendus* dans la première phrase, doit aussi dire *trouvée* dans la seconde.

Revenons-en donc à Ménage, puisqu'il est ici le seul d'accord avec lui-même, & ne craignons point de reconnoître pour règle invariable, que le participe du verbe réciproque se décline toujours, quand c'est son régime simple qui le précède, sans que nous ayions à distinguer si ce participe est actif ou passif, ni s'il est suivi ou non d'un adjectif. Car, supposé que l'observation de cette règle nous fasse tomber dans quelque équivoque ou dans quelque cacophonie, ce ne sera point la faute de la règle; ce sera la faute de celui qui ne connoitra point d'autres tours, ou qui ne se donnera pas la peine d'en chercher.

I V.

Elle s'est fait peindre, ils se sont fait peindre.)
Voilà le participe suivi d'un infinitif. Pour appliquer ici notre règle générale, il ne faut que considérer auquel des deux le régime se rapporte. Car, à moins qu'il ne tombe sur le participe, celui-ci, ne se décline point. Or, le régime se rapporte à *peindre*, puisqu'il est clair qu'on a voulu dire qu'elles se sont faites, qu'ils se sont faits.

En changeant le pronom, & mettant le verbe réciproque à l'actif, on diroit, *elle a fait peindre elle, ils ont fait peindre eux*, si l'usage l'avoit permis.

Quand l'infinitif est précédé d'une particule,

il est encore moins facile de s'y tromper. *C'est un procès qu'ils se sont déterminés à finir. C'est un honneur qu'elle s'est vantée d'obtenir.* Il y a deux régimes, *que* & *se*, dont le premier tombe sur l'infinitif, & l'autre sur le participe. Plus on relira notre regle générale & unique, plus on se convaincra qu'elle dit tout.

V.

Elle s'est mis des chimères dans l'esprit.] C'est ici qu'on peche le plus souvent; & il ne faudroit cependant, pour être impeccable, que se mettre devant les yeux: *Quand le participe est précédé de son régime particulé, il ne se décline jamais.* Or, dans la phrase proposée, le pronom *se*, qui précède le participe, est un régime particulé; car il est mis là pour à *soi*. *Elle a mis à soi.*

Au contraire, on diroit: *Cette femme s'est mise à la tête des Cabaleurs;* & il faudroit *mise*, parce que le pronom *se*, qui précède ce participe, est un régime simple, *elle a mis elle*

Parcourons d'autres phrases. *Elle s'est proposé de vous aller voir. Elle s'est proposée pour modeler à ses compagnes.* Dans la première, le régime est particulé; car c'est comme si l'on disoit, *elle a proposé à elle.* Dans l'autre, le régime est simple; car c'est comme si l'on disoit, *elle a proposé elle.*

Régime particulé. *Quelques-uns de nos Modernes se sont imaginé qu'ils surpassoient les anciens.*

Régime simple. *Il y a des anciens qui se sont dévoués pour la patrie.*

On voit constamment que ce qui décide du

participe, c'est toujours le régime, en tant qu'il est ou simple, ou particulé.

V I.

Les loix que s'étoient prescrites les Romains.] Il y a ici deux regimes, le simple & le particulé. *Que*, pronom relatif, est le simple : & *se*, pronom personnel, est le particulé. A l'égard de celui-ci, nous venons de voir sous le numéro précédent, qu'il ne fait point décliner le participe. Quant au régime simple, nous avons déjà vu qu'il oblige à décliner ; & qu'ainsi on ditoit sans difficulté, *les loix que les Romains s'étoient prescrites*. Tout ce qu'il y a de nouveau dans ce dernier exemple, c'est d'y trouver le nominatif après le verbe. Or, là-dessus je n'ai rien à dire qui n'ait été dit, *article I, numéro VII*. Pourquoi une simple transposition de mots, usitée de tous les temps, changeroit-elle la syntaxe du participe ? *Ainsi se sont perdues celles qui l'ont cru. Comment s'est aigrie votre querelle, pour durer si long-temps ? Les pénitences que se sont imposées les Solitaires de la Thébaidé.* Je fais que la prononciation ne fait guere sentir ces féminins ni ces pluriels ; mais autre chose est de parler ou d'écrire. Car, si l'on veut s'arrêter aux licences de la conversation, c'est le vrai moyen d'estropier la langue à tout moment. J'abrege, pour en venir à la troisieme espece de nos verbes, qui ne nous tiendra pas long-temps.



TROISIEME SECTION.

Verbes Neutres.

REGLE unique. Quand le participe des verbes neutres se construit avec l'auxiliaire avoir, il ne se décline jamais ; & , au contraire, quand il se construit avec l'auxiliaire être, il se décline toujours.

A l'égard des verbes actifs, & des réciproques, c'est le régime qui, comme nous l'avons vu, décide de leur déclinaison ; mais, pour les verbes neutres, c'est le nominatif.

Une partie (7) des verbes neutres se conjugue avec l'auxiliaire avoir : une autre partie (8) avec l'auxiliaire être : quelques-uns (9) se conjuguent des deux façons.

Tous, conformément à la manière dont ils se conjuguent, sont assujettis à la règle que je viens de rapporter ; en sorte qu'il seroit inutile d'en citer des exemples, puisqu'il n'y a point d'exception.

Quand ils se conjuguent avec l'auxiliaire être, leur participe n'est regardé que comme un pur adjectif ; & il a cela de commun avec les participes des verbes actifs qui sont employés dans

(7) La plus grande partie, & de beaucoup ; car d'environ 600, à quoi se monte le nombre de nos verbes neutres, il y en a plus de 550, dont avoir est le seul auxiliaire.

(8) *Accoucher, aller, arriver, choir & déchoir, entrer, mourir, naître, partir, retourner, sortir, tomber, venir, &c.*

(9) *Accourir, apparôître, disparôître, cesser, croître, déborder, demeurer, descendre, monter, passer, périr, rester, &c.*

un sens passif. On dit, *elle est arrivée*, comme on dit, *elle est aimée*; & l'un & l'autre, comme on diroit *elle est grande, elle est petite*.

Finissons par une idée un peu singulière de M. l'Abbé Regnier sur ces deux participes, *allé & venu*. Il veut qu'on dise, *elle est allé se plaindre, elle est venue nous voir*: mais que, si le régime vient à être transporté, on dise, *elle s'est allé plaindre, elle nous est venu voir*. En vérité, si cela étoit, l'usage auroit bien mérité le reproche qu'on lui fait souvent, & peut-être injustement, d'être plein de caprices. Quoi qu'il en soit, moins la Grammaire autorisera d'exceptions, moins elle aura d'épines: & rien ne me paroît si capable que des règles générales, de faire honneur à une langue savante & polie.

Pour obtenir que ces *essais* puissent être parcourus sans dégoût, je prie les personnes judicieuses de se rappeler ce passage de Quintilien*.

» Il me vient, disoit-il, à l'esprit qu'il y
 » aura des gens qui mépriseront tout ce que je
 » viens de dire comme des minuties, & qui le
 » regarderont même comme un obstacle aux
 » grands desseins que nous avons. Je leur répondrai
 » que je ne prétends pas non plus qu'on épluche ces
 » difficultés avec un soin qui aille jusqu'à l'anxiété
 » & au scrupule. Je suis persuadé, aussi-bien
 » qu'eux, que ces petites subtilités rétrécissent
 » l'esprit, & le tiennent comme en brassière. Mais
 » de toute la Grammaire, rien ne nuit que ce qui
 » est inutile.... Ces connoissances ne nuisent pas
 » à qui s'en sert comme d'un degré pour s'élever
 » à d'autres; mais à qui s'y arrête & s'y borne
 » uniquement.

* Liv. I, chap. 7. traduction de M. l'Abbé Gédoyne.